



DROITS DES FEMMES :

DES LUTTES

TOUJOURS

ACTUELLES

CONGRÈS DE L'ENTRAIDE MISSIONNAIRE
12 et 13 septembre 2015

TABLE DES MATIÈRES

- 1 *Ouverture du congrès 2015*
Suzanne Loiselle

- 5 *Des décennies de luttes pour les droits des femmes -
Bilan et perspectives d'avenir*
Michèle Asselin

- 15 *Pour mettre fin aux violences sexuelles en RDCongo*
Julienne Lusenge

- 24 *Yémen, le cri des femmes*
Documentaire de Manon Loizeau

- 25 *Les béatitudes de l'autre Parole*

- 27 *Femmes et conservatismes religieux : perspectives féministes*
Marie-Andrée Roy

- 35 *De la promotion des femmes à la défense de leurs droits*
Marie-Paule Lebel

- 41 **Bibliographie**

Dépôt légal – 1^{er} trimestre 2016
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Notre vive reconnaissance à Réjeanne Martin pour sa précieuse collaboration à la révision des textes, à Molly Kane et François Gloutnay pour la prise de photos.

Conception graphique : Marie Frenette – Sherpa Design

OUVERTURE DU CONGRÈS 2015



Suzanne Loiselle

Bienvenue à chacune et à chacun,
Au nom de l'équipe, il me fait plaisir de vous accueillir de nouveau à ce rendez-vous annuel! Merci d'être là!

Le présent congrès s'ouvre alors que le monde fait face à la plus grande crise migratoire depuis la Deuxième Guerre mondiale. Depuis janvier dernier seulement, plus de 350 000 personnes en quête d'un meilleur sort ont échoué sur les côtes européennes, la Grèce et l'Italie ayant reçu le plus grand nombre, selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Cette information ne tient pas compte du nouveau flux migratoire vers l'Europe, encore moins des demandeurs d'asile de la Birmanie qui tentent de gagner désespérément l'Australie, des Colombiennes et Colombiens déportés par milliers vers leur pays d'origine par les autorités vénézuéliennes, des descendants d'Haïtiennes et d'Haïtiens vivant en République dominicaine déportés violemment vers Haïti et ce, bien loin des caméras...

Depuis le début du mois de septembre, la crise migratoire mondiale a pris une nouvelle tournure. La publication de la photo d'Aylan Kurdi, bambin de trois ans échoué sur la plage de Bodrum en Turquie, alors que sa famille tentait de fuir la guerre sévissant dans son pays, la Syrie, a soulevé émotion et indignation un peu partout dans le monde. Pourtant, la Syrie subit une guerre meurtrière depuis quatre ans, et ce, bien avant l'entrée en scène de Daech (acronyme arabe de l'État islamique - EI). Cette guerre a déplacé huit millions de personnes à l'intérieur du pays, forcé quatre millions d'autres à trouver refuge dans des pays voisins (Liban, Jordanie ou Turquie). Les Syriens ne sont pas seuls à vouloir fuir leur pays. De l'Irak, d'Afghanistan, du Pakistan, de Libye, des milliers d'autres ont aussi tenté, par la mer, de rejoindre l'Europe au péril de leur vie, la Méditerranée devenant le tombeau de plusieurs d'entre eux.

Sous la pression de l'opinion publique, plusieurs pays européens et scandinaves, l'Allemagne et la Suède en tête, tentent de trouver une réponse politique et humanitaire à cette immense tragédie. Celle-ci s'est même invitée dans la présente campagne électorale au Canada bousculant les chefs de partis ainsi que les candidats et candidates de toutes allégeances et révélant au grand jour l'insensibilité et l'obsession sécuritaire du premier ministre, Stephen Harper et de son ministre de l'Immigration, Chris Alexander. Mener la guerre contre l'EI pour *secourir les réfugiés*. Une véritable honte nationale! Crise mondiale des migrants ou pas, le gouvernement canadien avait déjà resserré la couverture des soins de santé pour les demandeurs d'asile et modifié plusieurs lois fédérales pour restreindre leur arrivée au pays.

De telles mesures restrictives, carrément inhumaines, concernant les demandeurs d'asile et les réfugiés de guerres, s'inscrivent dans la logique du démantèlement par le gouvernement Harper d'importants programmes sociaux et de plusieurs institutions publiques dont la mission est orientée vers la défense des droits de la personne, plus spécifiquement des droits des femmes. Plus concrètement, le gouvernement a diminué le budget de fonctionnement de Condition féminine Canada entraînant la fermeture de 12 bureaux régionaux. Il a mis fin au financement public des organismes de défense des droits des femmes, causant leur fermeture, et ce, après des décennies de travail. Il a annulé le Programme national d'investissement dans les services de garde restreignant par le fait même l'accessibilité à des services de garde de qualité. Il a diminué, de façon draconienne, la taille de la fonction publique fédérale causant d'innombrables pertes d'emploi pour les femmes qui représentent pourtant 55 % de ses effectifs. Il a décrété des restrictions à l'assurance-emploi contribuant directement à l'appauvrissement des femmes. Il a refusé une véritable commission d'enquête sur la disparition et la mort de centaines de femmes autochtones. Plusieurs organismes ont été intimidés et muselés par le gouvernement Harper. Les nommer ici serait trop long. À ce jour, rien ne laisse présager que le financement de la défense des droits des femmes, l'amélioration de la situation des femmes autochtones, la représentation des femmes en politique deviennent des enjeux cruciaux, ces enjeux étant carrément absents des présents débats électoraux.

Dans un tel contexte, les luttes pour les droits des femmes deviennent de plus en plus urgentes. Il n'est sans doute pas inutile de se rappeler que l'adoption de la première Charte onusienne établissant des principes généraux d'égalité entre les femmes et les hommes remonte à 1945. Depuis, il y a eu l'Année internationale de la femme en 1975,

la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1979. Plusieurs conférences internationales se sont aussi tenues : Mexico en 1975, Nairobi en 1985, Beijing en 1995 et en marge de ces conférences, des Forums parallèles. Il y eut aussi la Marche du pain et des roses au Québec en 1995, la Marche mondiale des Femmes (MMF) en 2000, l'adoption en 2005 de la *Charte mondiale des femmes pour l'humanité*. Nous y reviendrons au cours du congrès.

Où en est-on 70, 40, 30, 20, 10 ans plus tard? Bien sûr, il y a eu des avancées en éducation, en santé, dans l'accès à l'emploi. Mais on constate un peu partout dans le monde des lenteurs exaspérantes, des reculs significatifs. L'appauvrissement des femmes, l'augmentation des violences contre elles, les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, la difficile conciliation travail-famille, la faible représentation des femmes dans les lieux de pouvoir l'illustrent bien.

Ces constats sont-ils exagérés? Regardons de plus près au Québec. Selon l'une des plus récentes études de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), *la sortie de crise depuis 2008 a eu un impact négatif sur les femmes, tant pour ce qui est de la relance que pour l'austérité. Plusieurs mesures imposées actuellement par le gouvernement Couillard pour redresser les finances publiques portent un coup plus dur aux femmes qu'aux hommes.*

À l'occasion du 75^e anniversaire du droit de vote des femmes au Québec, le 25 avril dernier, le Conseil du statut de la femme a déploré le recul observé de la représentativité des femmes au sein du gouvernement; en plus, les femmes actuellement ministres dans ce gouvernement ne gèrent que 9 % des dépenses du Québec. Pourtant sous le gouvernement Marois, huit femmes sur 23 étaient ministres (huit sur 26 dans le gouvernement Bouchard en 1998) et certaines d'entre elles y avaient hérité de ministères majeurs, comme ceux de la santé et de l'éducation.

Au plan international, on observe que beaucoup de femmes œuvrant dans leur pays pour améliorer leurs conditions de vie et défendre leurs droits subissent une violence croissante incluant des menaces, des agressions sexuelles et même des meurtres en raison de leur sexe. Les lois visant à les protéger, et de surcroît les militantes, *sont rarement mises en œuvre* alors que la communauté internationale en *fait bien trop peu pour alléger leur sort*. Dans plusieurs pays, des mobilisations se tiennent régulièrement pour exprimer le ras-le-bol des femmes face aux violences exercées contre elles. Qu'il suffise de mentionner les manifestations récentes contre les féminicides en Argentine, en Uruguay, au Chili, etc.

À l'occasion du 20^e anniversaire de la conférence de Beijing, ONU Femmes a publié un rapport sous le titre *Le progrès des femmes dans le monde – Transformer les économies, réaliser les droits*. Il est bien navrant d'y lire que *les progrès réalisés par les femmes au cours des 20 dernières années ont été d'une lenteur inadmissible et certains de leurs aspects caractérisés par une stagnation, voire une régression*. Les crises économiques, les guerres, les extrémismes comptent parmi les facteurs qui freinent sérieusement la reconnaissance de leurs droits. Il en est de même de l'offensive des conservatismes tant au plan politique que religieux.



Face à tous ces facteurs, le mouvement des femmes n'a pas baissé les bras. Au contraire. D'entrée de jeu, Michèle Asselin nous présentera ce matin un survol historique des décennies de luttes pour les droits des femmes et pour l'égalité, luttes marquées tant par des avancées significatives que par des reculs inquiétants. La progression vers l'égalité entre hommes et femmes et la reconnaissance des droits des femmes est sans doute réelle, mais le chemin est, de toute évidence, très long à parcourir et parsemé d'embûches.

En après-midi, deux zones chaudes retiendront notre attention. D'abord, la RDC, un pays où le viol est une arme de guerre. La militante des droits des femmes, Julienne Lusenge, témoignera des violences sexuelles exercées contre les femmes de son pays et des luttes menées, tant au niveau national qu'international, pour y mettre fin. L'organisation Solidarité des femmes pour la paix et le développement intégral (SOFEPADI) et le Réseau international des femmes victimes de violence sont ses principaux lieux d'engagement.

Puis le Yémen. Nous nous y rendrons grâce au documentaire *Yémen : le cri des femmes* réalisé par Manon Loizeau. Ce film retrace, de février 2011 à juin 2013, l'un des plus longs soulèvements du « printemps arabe ». À l'écoute des femmes yéménites, nous suivrons de près trois d'entre elles dans leur combat quotidien pour plus d'égalité et de justice. Parmi elles, la lauréate du prix Nobel de la paix de 2011, Tawakkul Karman, grande figure du combat des femmes dans ce pays déjà classé par l'ONU comme l'un des pires pour la condition des femmes.

Dans la matinée de dimanche, Marie-Andrée Roy nous proposera une réflexion sur les femmes et les conservatismes religieux. Elle y analysera les visions politiques qui alimentent la montée de ces conservatismes et leurs stratégies dans nos sociétés, dans les différentes religions et leurs institutions.

En fin de matinée, Marie-Paule Lebel, nous présentera l'Association des religieuses pour les droits des femmes (ARDF) et l'évolution de sa mission : de la promotion des femmes à la défense de leurs droits. Elle nous partagera aussi l'implication de l'Association dans différents réseaux féministes dont la Marche mondiale des femmes et sa 4^e Action internationale présentement en cours.

Pour terminer ce mot d'ouverture, j'aimerais vous présenter les artisanes et les artisans de ce congrès :

- l'équipe de L'EMI : Gerardo Aiquel, Micheline Malboeuf, Denis Tougas, retraité depuis mars dernier, et Jeannette Thiffault, consultante
- les conférencières invitées : Michèle Asselin, Julienne Lusenge, Marie-Andrée Roy et Marie-Paule Lebel
- l'animatrice du congrès, Claire Doran
- Sherpa Design, pour le design graphique des outils de communication
- les personnes à l'accueil et aux kiosques de solidarité
- Jeanne Lemire et le personnel de la Librairie Paulines.

Je profite aussi de l'occasion pour remercier les sociétaires de L'EMI, Développement et Paix, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Centrale des syndicats nationaux (CSN) et la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) pour leur important soutien financier qui rend possible la tenue de ce congrès. Merci aussi à chacune et à chacun de vous pour votre participation bien appréciée.

Avant de déclarer ouvert le congrès 2015, vous me permettrez de vous présenter la nouvelle personne à la coordination de L'EMI, Molly Kane. Sa grande compétence et sa vaste expérience en matière de sensibilisation du public à la solidarité internationale et de coopération internationale seront un apport précieux pour le processus de transition en cours et pour l'avenir de L'EMI.

Vous comprendrez ma joie de laisser L'EMI entre de si bonnes mains. Merci Molly d'avoir accepté cet important défi au moment où l'aide internationale est en profonde mutation et son financement de plus en plus menacé.

À vous toutes et tous, que le présent congrès soit convivial et stimulant! Il est maintenant ouvert!

DES DÉCENNIES DE LUTTES POUR LES DROITS DES FEMMES BILAN ET PERSPECTIVES D'AVENIR



Michèle Asselin, féministe engagée en solidarité internationale. Elle possède plus de 25 années d'expérience dans le mouvement des femmes. Présidente de la Fédération des femmes du Québec (FFQ) de 2003 à 2009, elle a été très active au sein de la Marche mondiale des femmes (MMF). Coordinatrice du Centre international de solidarité ouvrière (CISO) de 2010 à 2015, elle est maintenant directrice générale de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI).

AVANT-PROPOS

C'est un honneur de prendre la parole après Suzanne Loiselle. Je tiens à la saluer aujourd'hui particulièrement, la grande *pasionaria* de la solidarité comme j'aime l'appeler. Je pense que c'est le mot juste pour la décrire. Si je suis militante féministe, c'est grâce à plusieurs d'entre vous qui m'avez inspirée, et me voici aujourd'hui vous adressant la parole. On pourrait être très nombreuses à faire ce témoignage et j'espère que, comme l'animatrice, Claire Doran, vous y a invités, vous complèterez le mien. Préparer une conférence d'une heure peut paraître bien long, et on se dit oh la la... faut être intéressante, mais en même temps c'est tellement court pour se souvenir de décennies de luttes. Tout un mandat!

Claire le soulignait, je ne suis pas une historienne. Aussi, c'est à travers mon expérience que je vais essayer de poser des jalons, de nommer les principaux leviers qui ont marqué l'émancipation des femmes, d'abord au Québec, mais aussi dans le monde. Ne sommes-nous pas réunis aujourd'hui à l'invitation de L'Entraide missionnaire, organisme voué à la solidarité internationale et, dois-je le dire, depuis de très nombreuses années, je vis mon militantisme à travers cette solidarité internationale. La table vient d'être mise. À moi maintenant de servir l'entrée. Le plat principal du congrès suivra le dîner alors que vous entendrez une grande Congolaise qui, elle, risque sa vie pour défendre les droits des femmes de son pays alors que moi j'ai gagné ma vie en défendant les droits des femmes. Placée entre ces deux grandes femmes — Suzanne Loiselle et Julienne Lusenge — c'est impressionnant. Merci de me donner cette belle occasion.

INTRODUCTION

Je développerai quatre grands points. D'abord, l'introduction rappellera des leviers majeurs pour l'émancipation des femmes au Québec. Quand on s'implique dans la solidarité internationale, on le fait toujours, à mon avis, à partir de réalités concrètes, et la nôtre, c'est celle des Québécoises. Dans mon parcours féministe, sans y avoir participé, j'ai été interpellée par les grandes conférences de l'ONU. Elles ont toutes influencé mon parcours; il en est de même pour le mouvement international des femmes. Alors, je trouve important de les rappeler en invoquant non seulement les titres mais aussi en rendant compte des changements opérés dans la vision de la défense des droits des femmes à l'international. En parallèle à ces grandes conférences internationales, le mouvement des femmes s'est construit. Pensons, par exemple, à de grands moments de l'histoire de la Marche mondiale des femmes. Comme j'ai eu l'immense privilège d'y participer, j'essaierai de me rappeler avec vous ces remarquables moments, ce qu'ils ont favorisé comme prises de conscience pour faire face à l'avenir. Imbriqués les uns dans les autres dans une suite logique, ces événements constituent des leviers importants pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés, hommes et femmes. Et enfin, je terminerai en soulignant les enjeux actuels de la défense des droits.

LES DÉCENNIES DE LUTTES POUR LE DROIT DES FEMMES : AVANCÉES ET DÉFIS

C'était au début des années 1960. J'étais alors une petite fille qui vivait à Québec. À cette époque, vous le savez, nous vivions dans un monde, un monde qu'on disait moderne, transformé par les progrès technologiques, les mouvements de libération nationale partout dans le monde, la laïcisation grandissante qui a marqué le Québec et certainement la vie des femmes. Le Québec amorçait sa révolution tranquille. Tous les espoirs étaient permis pour les femmes. Renée Claude l'a chanté surtout dans les années 1970, mais on pourrait dire que les années 1960 marquaient déjà le début d'un temps nouveau. Puis le temps se déroule très rapidement : les 50 et 60 années qui suivent sont marquées par une sorte d'incantation magique « y'a eu la révolution tranquille au Québec ». Une révolution tranquille de notre société, de nos institutions, qui fut aussi la révolution des femmes. Cette révolution des femmes au Québec et aussi ailleurs dans le monde a permis de se rendre clairement compte que la marche des femmes pour leurs droits avait précédé la décennie 1960. On doit beaucoup à nos mères, à nos grands-mères, à nos arrière-grands-mères. Les femmes se sont toujours battues pour leurs droits, pour améliorer la vie de leur famille, de leur communauté, de leurs enfants. Mais dans l'histoire de l'humanité, on trouve très peu de traces qui témoignent de leurs gestes quotidiens pour créer un monde meilleur partout sur la planète. Je crois qu'il faut toujours se souvenir qu'il existe beaucoup de femmes invisibles dans l'histoire de l'humanité. Elles nous ont précédées et nous accompagnent dans nos luttes. Il faut les applaudir.

J'ai identifié — mais je ne suis pas la seule à l'avoir fait — trois grands accès, trois grands leviers de l'émancipation des femmes québécoises : l'accès à la contraception, l'accès à l'éducation et l'accès au travail rémunéré.

L'accès à la contraception a été la porte ouverte à la liberté. D'entrée de jeu, je vous disais que, dans les années 1960, je vivais à Québec dans une famille traditionnelle. Ma mère avait déjà trois enfants et elle en aura un quatrième comme une grande majorité de Québécoises à cette époque-là. Catholique aussi comme la majorité des Québécoises, elle n'a pas accès à la contraception. Le seul moyen de planifier les naissances, vous le savez, c'est la méthode dite du calendrier des ovulations. Dans notre assemblée d'aujourd'hui, peut-être sommes-nous plusieurs à être nés de la méthode dite Ogino. Une méthode loin d'être fiable. Mais pourtant, depuis 1962, une pilule anticonceptionnelle était disponible, entre autres au Québec. Avec un peu de recherche, j'ai été étonnée d'apprendre que la contraception constituait un crime passible d'emprisonnement. « Ça se peut-tu », comme on dit entre nous. À cette époque, on ne parle pas de l'avortement. Uniquement de la contraception. Mais l'interdiction n'empêchera pas les Québécoises d'y recourir... puis en 1969, « la pilule » devient légale. Il était temps parce que, dit-on, déjà un tiers des Québécoises l'utilisaient. Ce contrôle des naissances devenu possible donne aux femmes des espaces de liberté.

Dans la foulée de la Révolution tranquille, le système d'éducation a aussi évolué. Avant les années 1950-1960 — même au tout début des années 1960 — l'éducation concerne davantage les garçons que les filles. La société conçoit difficilement qu'une femme puisse s'épanouir hors du foyer familial, mais il arrive que des femmes poursuivent des études juste avant de se marier et d'avoir des enfants. Si on accorde aux femmes le droit à l'éducation — plusieurs ont enseigné durant les années 1960 à des filles, à des jeunes filles — on les dirige cependant massivement vers des études menant à des professions typiquement féminines : infirmières, institutrices ou secrétaires. De bons métiers, de beaux métiers, mais des métiers qui étaient dévalorisés par rapport à d'autres dits professionnels. Les filles accèdent donc plus difficilement à l'université. Au début des années 1960, les filles ne constituaient que 14 % de la population universitaire québécoise. Une donnée qui a énormément changé. Le travail de la Commission Parent, reconnu comme l'évènement majeur de la Révolution tranquille, a promu l'éducation au niveau d'un droit fondamental. Quand on parle d'éducation, toute cette conception de droits, des droits pour toutes et tous, s'enracine dans notre histoire du Québec dès la mise en place, le 21 avril 1961, de cette Commission dite Royale. Dans sa foulée est créé le ministère de l'Éducation qui rend la scolarisation obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans. Pour garantir le droit à l'éducation, qui ne doit plus être réservé qu'à une élite, on développe les écoles publiques, on donne naissance aux cégeps, on impose les mêmes programmes aux collèges, le régime de prêts et bourses est mis en place. Sur ce dernier point, on constate aujourd'hui d'importants reculs. Combien de jeunes aujourd'hui s'endettent pour étudier? Grâce aux changements majeurs évoqués, j'ai moi-même pu accéder à des études universitaires. Des changements qui m'ont permis aussi de devenir militante ouverte sur le monde parce que les études supérieures donnaient accès à des clés du savoir pour mieux comprendre le monde. C'est dire que l'éducation ne sert pas qu'à former des personnes en vue de l'exercice d'un métier. Elle donne des clés pour analyser et comprendre ce qui se passe dans un monde devenu de plus en plus complexe.



L'accès au travail constitue le troisième levier important de l'émancipation des Québécoises. Comme la grande majorité des femmes de sa génération, ma mère, dans les années 1960, ne travaille pas. « Maman travaille pas, a l'a trop d'ouvrage ». En effet, à cette époque, le taux de participation des femmes mariées à la vie professionnelle est très faible. Particulièrement pour les mères d'enfants en bas âge. L'accès à l'éducation et aux méthodes efficaces de contraception offre aux femmes l'espace nécessaire pour actualiser leur désir d'égalité économique et sociale ainsi que de pouvoir envisager pour la première fois la réalisation d'un projet de vie personnel moins assujéti à leur destin biologique. C'est sûr qu'il y avait eu des devancières, des femmes sur le marché du travail; pensons à la contribution des femmes lors des grandes guerres comme la Deuxième Guerre mondiale.

En 1961, les Québécoises constituent 27 % de la population active totale sur le marché du travail. En 2007, 69 % occupent un emploi contre 41 % en 1976 et 62 % en 2001. On voit que la progression a été phénoménale. L'arrivée massive des femmes sur le marché du travail va influencer profondément la société québécoise. La vie familiale et l'organisation du travail vont s'en trouver irrémédiablement modifiées. Progressivement, les femmes au travail acquièrent une certaine indépendance économique. Pas toutes également. Si dans les années 1960, le salaire des femmes mariées est perçu comme un salaire d'appoint, dans les années 1980, il constitue désormais un revenu essentiel à la famille. Avec le temps, l'apport d'un salaire pour les femmes bousculera les rôles économiques traditionnels. Les femmes qui travaillent tenteront d'amener les hommes à s'impliquer davantage dans la vie de la famille. Un succès partiel puisque le partage des tâches ménagères reste un champ de bataille encore important. Les femmes au travail soulèvent aussi la question de la conciliation famille-travail, d'abord considérée comme un problème de femmes à qui incombe l'organisation de la vie des enfants. Vieux relents de la division des tâches, devenue petit à petit un enjeu de société. La ténacité des femmes obtiendra des services de garde et les congés parentaux, d'abord les congés de maternité puis les congés dits parentaux. La société s'est donc trouvée profondément transformée par l'accès des femmes au travail, l'accès à un travail décent, bien rémunéré ainsi qu'à des emplois non traditionnels. Tout un champ de revendications et de mobilisations encore actuelles. Il nous faut bien reconnaître que ce fut un levier important de l'émancipation des femmes et que ce l'est toujours.

L'accès des femmes à la contraception, à l'éducation et à l'emploi, constitue des avancées majeures tant pour les Québécoises que pour les femmes dans le monde. Mais ces avancées font toujours l'objet de luttes pour maintenir ces acquis, pour défendre les droits de millions de femmes vivant au Nord comme au Sud, droits qui ne sont pas encore garantis également pour toutes. Vous le savez, si vous êtes autochtones, vous n'avez pas les mêmes accès ni à l'éducation ni à l'emploi. Si vous êtes une femme immigrante, si vous êtes une femme racisée, vous risquez d'être victime de discrimination. Il en est de même si vous vivez avec un handicap, si vous vivez dans une région éloignée. Toutes les Québécoises n'avancent pas toutes au même rythme, et n'exercent pas toutes leurs droits de la même façon. Heureusement, le mouvement des femmes est bien impliqué dans la défense des droits de toutes.

L'accès des femmes à la contraception, à l'éducation et à l'emploi constitue aussi un défi de solidarité internationale. En ce qui concerne l'accès à la contraception dans le monde, on dit qu'environ 63 % des femmes de 15 à 49 ans mariées ou vivant maritalement utilisaient la contraception en 2011 contre 55 % en 1990. C'est donc une avancée

intéressante et réjouissante. Aussi, ne faut-il pas oublier que le recours à la contraception varie beaucoup selon les pays. Par exemple, 88 % en Norvège, 4 % au Sud Soudan. L'Afrique est le continent où la contraception est la moins répandue et concerne moins d'une femme d'âge fécond sur trois. En 2011, 143 millions de femmes dont la majorité vivait dans les pays du Sud n'utilisaient pas de moyens de contraception même si elles ne voulaient plus avoir d'enfants ou souhaitaient espacer les naissances. Alors pour ces 143 millions de femmes, la vie est très compliquée. De plus, les usages varient beaucoup d'un pays à l'autre. Si on voit bien que la pilule anticonceptionnelle et le préservatif masculin sont privilégiés dans les pays développés, on recourt à la stérilisation féminine et à l'usage du stérilet dans les pays en développement. Ces différences d'usage se passent de commentaires. Vous le savez aussi certainement, le droit à l'avortement, le libre choix est limité dans plus des deux tiers des pays du monde. Bien que les mortalités diminuent à la suite d'un avortement, on constate qu'un avortement sur deux est un avortement à risque. Trop de femmes meurent à chaque année, dont 47 000 meurent à la suite d'un avortement à risque. Existe donc toujours un manque d'accès à des moyens modernes de contraception. Les grossesses non désirées sont la principale cause des avortements et elles sont surtout liées à l'absence de contraception ou à l'utilisation de méthodes inefficaces faute d'accès aux moyens modernes. C'est assez honteux de penser qu'un gouvernement, comme le gouvernement canadien sous la gouverne de Harper, a coupé des subventions à des groupes qui font du planning des naissances. Faire du planning des naissances, c'est aider les femmes à faire face à leur choix en matière de contraception.

Quant à l'accès des femmes à l'éducation, il est beaucoup plus encourageant. Des progrès sont observables ici, et aussi partout dans le monde. C'est peut-être un des domaines où on a le plus progressé; mais malgré cette avancée, ce sont quand même les filles qui risquent le plus d'avoir un déni de leur droit à l'éducation à partir du primaire jusqu'aux études supérieures. Divers facteurs expliquent ces disparités telles la pauvreté, l'origine ethnique; des écarts importants existent dépendamment de ton origine ou de ta situation. La scolarisation des Autochtones au Québec en est une belle illustration. La situation des enfants haïtiens d'âge scolaire aussi. Beaucoup de ces enfants n'ont pas accès à l'école; d'autres doivent marcher durant deux heures pour aller à l'école, puis au retour ils doivent marcher durant une heure pour aller chercher de l'eau... Dans ces conditions, tu décroches de l'école. Le cas d'Haïti n'est pas unique.

La scolarisation des filles constitue un énorme défi. Et cela, même quand leur droit d'aller à l'école est pleinement reconnu et qu'elles réussissent bien. Plus nombreuses à étudier, plus performantes, leur compétence n'est pas toujours reconnue, l'accès à un emploi rémunérateur est difficile, elles sont écartées des équipes gouvernementales, la parité hommes-femmes semblant inatteignable. Aujourd'hui, les filles doivent relever un triple défi quant à la poursuite de leurs études : une formation de qualité, la reconnaissance de leur formation, un engagement possible au niveau des pouvoirs gouvernementaux, municipaux, provinciaux ou nationaux.

Quant à l'accès à l'emploi, à une époque de richesse mondiale sans précédent, des millions de femmes sont encore reléguées à des emplois peu rémunérés et de qualité médiocre. Les femmes sont celles qui occupent les emplois précaires et souvent dans l'économie informelle. La moitié des femmes participent au marché du travail, seulement la moitié des femmes contre les trois-quarts des hommes. Ce n'est pas la situation au Québec, mais c'est le cas, quand on observe globalement le monde. Au surplus, les femmes travaillent et font un travail invisible, un travail qui n'est pas reconnu. Dans les régions des pays dits du Sud, jusqu'à 95 % des emplois occupés par les femmes relèvent du secteur informel. Elles ne sont pas protégées par les lois du travail et ne bénéficient d'aucune protection sociale. Ce qui freine l'avancée, l'émancipation, la reconnaissance des droits des femmes. Le salaire moyen des femmes est inférieur de 24 % à celui des hommes dans le monde. N'entrent pas dans ce calcul les femmes qui œuvrent dans l'économie informelle. Dans le cas des femmes avec des enfants, les écarts sont encore plus importants. Par exemple, en Asie du Sud, les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes sont de 35 % pour les femmes avec des enfants contre 14 % pour celles sans enfants. L'éventail d'opportunités qui se présentent pour les femmes en matière de travail rémunéré est limité par des stéréotypes sexistes omniprésents, par des pratiques discriminatoires aussi bien au sein des ménages que sur le marché du travail. L'accès au travail, levier d'émancipation important, demeure un enjeu de taille, une lutte toujours actuelle, ici comme partout dans le monde.

LES CONFÉRENCES DE L'ONU : TENIR SES PROMESSES, GARANTIR LE DROIT DES FEMMES

Posons maintenant notre regard sur les grandes conférences de l'ONU tenues entre 1975 et 1995 et consacrées à la situation des femmes. Que de changements en matière du droit des femmes au cours de ces 20 ans. Ces conférences onusiennes ont été l'occasion de mettre l'égalité entre les sexes au cœur des plans d'action mondiaux. Regroupant la communauté internationale des États et leurs décideurs, ces conférences ont aussi donné l'occasion aux organisations de femmes de se réunir. Des lieux uniques de rencontres. Lors de la création des Nations Unies, dans la charte qui y fut élaborée, la lutte pour l'égalité entre les sexes était balbutiante. Seulement 30 des 51 premiers États membres de l'Organisation des Nations Unies accordaient aux femmes les mêmes droits de vote qu'aux hommes ou les autorisaient à travailler dans l'administration publique. C'était un départ. Rappelons-nous que l'obtention du droit de vote pour les femmes au Canada s'est faite par vague successive. Parfois on l'obtenait, puis il était retiré. Une belle histoire à lire! Le gouvernement canadien accorde le droit de vote aux femmes le 24 mai 1918. Au Québec, il aura fallu se battre plus longtemps pour avoir le même droit qui sera accordé le 25 avril 1940. On vient tout juste de fêter les 75 ans de ce droit de vote. Une victoire obtenue grâce à la ténacité des femmes qui n'ont cessé de revendiquer leur droit de vote auprès des autorités gouvernementales. Mais ce n'est pas toutes les femmes qui pouvaient exercer ce droit. Rappelons-nous que les femmes autochtones ont été exclues des activités politiques — même dans les conseils locaux de bande — jusqu'en 1951. Ce n'est qu'en 1960 que les autochtones — femmes et hommes — ont obtenu le droit de vote aux élections fédérales.

Quant à la Charte des Nations Unies, qui proclame l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, elle est plutôt universellement connue comme la Charte des droits de l'homme. Nul ne pense à la désigner comme la Charte des droits humains. Pourtant, aucun document légal international n'avait auparavant affirmé avec une telle vigueur l'égalité de tous les êtres humains. Évidemment les femmes font partie des êtres humains... mais une appellation d'allure masculine surprend... Comme jeune féministe, j'avais d'abord été choquée étant consciente que l'égalité des droits des femmes se fonde sur l'égalité des droits humains... Le fait que l'expression « droits humains » soit introduite dans cette Charte a permis que les droits des femmes et leurs revendications puissent être pris en compte dans les travaux de l'Organisation des Nations Unies.

Les travaux de chercheuses sur les quatre grandes conférences onusiennes sur les femmes ont permis d'affirmer qu'après avoir considéré les femmes presque exclusivement en fonction de leurs besoins en matière de développement, celles-ci étaient maintenant reconnues en raison de leurs contributions essentielles dans tout le processus de développement. Les femmes sont des actrices incontournables du développement, tant au plan social, économique que politique. Même si cette reconnaissance ne s'est pas concrétisée pleinement comme souhaitée, elle est majeure pour les mouvements autonomes de femmes.

La Conférence de Mexico (1975)

Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) privilégie un premier dialogue mondial. La Conférence de Mexico fut donc organisée pour attirer l'attention internationale sur le besoin de développer des objectifs précis, des stratégies efficaces, des plans d'actions en faveur de la promotion des femmes.

Parmi les délégations des 133 États membres rassemblés pour cette Conférence, 113 étaient menées par des femmes. C'était quand même unique. Parallèlement, des femmes organisèrent un forum des ONG rassemblant 4 000 participantes et participants. Des différences notables ont été identifiées sur les réalités politiques, économiques, sociales; ces réalités tellement différentes d'un pays à l'autre ont créé nécessairement des tensions dans les échanges. Alors que les femmes du « bloc de l'Est », par exemple, se montraient plus intéressées par la question de la paix, les femmes de l'Ouest insistaient sur l'égalité entre les sexes et celles des pays du Sud mettaient l'accent sur le développement. Là il fallait que tout le monde arrive à se reconnaître.

Selon mon information, peu de Québécoises, peut-être quelques Canadiennes, ont participé à la rencontre de Mexico. Mais ce fut un événement majeur marquant le début d'un long processus! À la fin du Forum, trois objectifs clés furent identifiés : l'égalité complète entre les hommes et les femmes, soit l'élimination de la discrimination fondée sur le sexe — la Convention de 1975 n'était pas encore adoptée — l'intégration de la pleine participation des femmes au

développement et une contribution de plus en plus importante des femmes au renforcement de la paix internationale. À noter l'importance de ce dernier objectif! Si la vie des femmes est difficile en temps de paix, imaginez le sort de millions d'entre elles qui vivent dans des pays en guerre.

Un programme mondial d'action fut adopté fixant des résultats devant être atteints avant les années 1980. D'ailleurs, ils ne sont toujours pas atteints! Des promesses ont été aussi faites : garantir un accès égal aux femmes dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la participation à la vie politique, des services de santé, du logement, de la nutrition et du planning familial. Des promesses non tenues mais toujours présentes au cœur des préoccupations des mouvements féministes.

La Conférence de Mexico a coïncidé avec l'Année internationale de la Femme. Cette année-là, Clémence Desrochers présente un monologue sur l'Année de la femme. Elle l'appelait l'« A de la F »; ce monologue fut très médiatisé alors que les mouvements autonomes de femmes, les groupes féminins n'avaient pas beaucoup d'audience dans les médias de masse. Cette Année internationale de la Femme a favorisé la réalisation d'actions intensives en faveur de la reconnaissance et de la promotion des droits des femmes et des engagements gouvernementaux en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Existant dans certains pays depuis 1910, la journée du 8 mars est proclamée Journée internationale de la Femme par l'ONU en 1975 et officialisée en 1977 dans le monde entier, y compris au Canada. Une journée devenue incontournable.

La Décennie pour la femme (1976-1985)

Après la Conférence de Mexico, l'ONU décrète la décennie pour la femme de 1976 à 1985 pour inciter à un dialogue de portée internationale sur l'égalité des sexes. Les processus, disait-on, étaient des processus d'apprentissages qui impliquaient des discussions, des négociations, la mise en place d'objectifs, l'identification des obstacles, l'évaluation des progrès, etc. Les intervenants étaient pour la plupart des expertes et des experts gouvernementaux, mais petit à petit les groupes de femmes et les universités ont alimenté les débats à partir de nouvelles perspectives. Beaucoup souhaitaient que les États intègrent dans leur gouvernance le point de vue des femmes militantes qui revendiquaient leurs droits. Durant cette Décennie, cette approche a marqué le mouvement féministe de sorte que le mouvement autonome des femmes a pris son essor. Au Québec, c'est certainement durant les années 1970 que des organisations se créent et les revendications des femmes deviennent publiques. Bien que limité à un rôle consultatif, un organisme étatique, le Conseil du statut de la femme voit le jour en juillet 1973, grâce à une loi adoptée à l'unanimité. Dès 1978, ce Conseil publie son *Manifeste pour les Québécoises : égalité et indépendance*. Pendant la décennie de la femme, des comités de condition féminine se créent dans les centrales syndicales, de nombreux groupes de femmes se préoccupent d'enjeux spécifiques : violence conjugale, agressions sexuelles, santé des femmes, mise en place de centres de femmes, etc. Durant ces années-là, le mouvement féministe est en ébullition.

Permettez-moi d'ajouter qu'a existé un Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, mis sur pied en 1973 par le gouvernement fédéral, après la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada. La Fédération des femmes du Québec a joué un rôle important dans les travaux de cette Commission royale d'enquête. De cet événement-là, retenons — comme une preuve à l'appui — que les acquis sont fragiles puisque le gouvernement fédéral a décidé de dissoudre le Conseil consultatif canadien le 1er avril 1995. Aberrant, n'est-ce pas?

La Conférence de Mexico, l'Année internationale de la femme, les premières années de la Décennie de la femme, l'ébullition des groupes de femmes ont fait vivre intensément les années 1970. Plus que le début d'un temps nouveau, c'était la plongée dans un temps nouveau.

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979)

Adoptée en 1979, la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* est le résultat des engagements pris à Mexico, et est toujours d'actualité. Elle oblige les États parties à utiliser immédiatement tous les moyens appropriés afin d'éliminer les discriminations à l'égard des femmes et leur assurer des droits égaux à ceux des hommes.

Toute personne a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne. Pourtant, à la grandeur de la planète, on le sait, des millions de femmes sont exploitées sexuellement, violentées ou forcées à se prostituer. La *Convention* invite à prendre toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans la vie politique et publique du pays. Au Canada et au Québec, on n'y arrive pas, on dépasse à peine les 30 %, parfois moins, rarement davantage. On n'a jamais atteint la parité au niveau des élus fédéraux et provinciaux. Pourtant au Rwanda, on a réussi à former un gouvernement égalitaire avec autant de femmes élues que d'hommes élus. Dans cette Convention, est aussi affirmé le droit pour toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mental. Pourtant demeurent de nombreux défis de santé, notamment les soins de santé spécifiques aux femmes, qui ne reçoivent pas suffisamment d'attention. Les droits fondamentaux des femmes comprennent le droit d'être pleinement responsables de leur sexualité, y compris de leur santé en matière de procréation, sans aucune contrainte, discrimination ou violence et de prendre librement et de manière responsable les décisions dans ce domaine. Quel défi de taille!

La *Convention pour l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes* demeure un outil non seulement intéressant, mais nécessaire. Vous le savez, sont soumis à des examens périodiques les États qui y ont adhéré dont le Canada. Les groupes de femmes préparent des rapports parallèles et interpellent leurs États qui ne respectent pas leurs promesses. La Fédération des femmes du Québec a participé avec des groupes de femmes au Canada à la rédaction de rapports alternatifs. Un État démocratique devrait garantir le financement de groupes de défense des droits pour permettre une saine critique. Or, vous le savez... si, dans les années 2000, la Fédération des femmes du Québec a pu, avec la collaboration de groupes de femmes au Canada, rédiger des rapports alternatifs, c'est parce qu'elle avait du financement de l'État canadien pour les réaliser, pour se faire entendre et défendre ses points de vue dans les conférences onusiennes et interpellier les États membres de l'ONU. Mais maintenant plusieurs groupes de femmes au Canada se retrouvent sans financement. Ainsi en est-il de l'Association nationale Femmes et Droits (ANFD) qui a fermé ses portes faute de financement. Une bonne façon de museler les femmes.

La Conférence de Nairobi (1985)

La Conférence de Nairobi marque la fin de la Décennie de la Femme. À cette occasion, se concrétise l'existence d'un mouvement féministe mondial. Tandis que le mouvement des femmes apparaissait divisé à Mexico en raison des réalités politiques et économiques mondiales de l'époque, à Nairobi on sentait que le mouvement féministe avait pris une dimension internationale, grâce sans doute à des échanges et du réseautage vécus entre les deux conférences internationales.

La Conférence de Nairobi avait pour mission de rechercher de nouvelles voies qui permettraient de surmonter les obstacles à la réalisation des objectifs de la décennie : égalité, développement et paix. Où en étions-nous? Le plan de travail déclarait que tous les problèmes humains étaient aussi les problèmes des femmes. Leur participation au processus de décision et à la gestion des affaires publiques y était reconnue non seulement comme un droit légitime, mais aussi comme une nécessité politique et sociale. Trois catégories de mesures furent établies : des mesures légales et constitutionnelles, l'égalité avec les hommes au niveau de la participation sociale et l'égalité avec les hommes dans la vie politique et le processus de prise de décisions. Être paritaires, être à égalité.

Prenant en compte l'affirmation que tout problème est aussi un problème de femme, les mesures recommandaient que les stratégies prospectives de Nairobi incluent un large éventail de sujets allant de l'emploi à la santé jusqu'aux services sociaux, à l'industrie, à la science, aux communications et à l'environnement. Les directives pour la mise en place de mesures nationales concernant la promotion et la participation des femmes dans les efforts de paix et l'assistance aux femmes en situation de détresse particulière furent également proposées. Il était maintenant admis que l'égalité entre les femmes et les hommes, loin d'être un problème isolé, touchait tous les domaines de l'activité humaine.

La Conférence de Beijing (1995)

Lors de la Conférence de Beijing, un important Forum parallèle s'est tenu où plusieurs Québécoises étaient présentes dont plusieurs d'entre nous. Quel privilège d'y participer! Alors qu'à la Conférence de Mexico, on estime à 4 000 la participation au Forum, à Beijing, nous étions environ 47 000. Personnellement, c'était ma première grande rencontre internationale, un choc et une étincelle qui ont transformé mon militantisme féministe. J'étais à ce moment-là impliquée dans le réseau des Centres de femmes. Beijing m'a permis de comprendre ce qu'on veut dire quand on dit que les conditions de vie et de travail des Québécoises sont liées à celles des femmes du monde. La rencontre de femmes qui racontaient leurs réalités, leurs stratégies, leurs luttes, a permis de faire des liens avec les réalités et les stratégies de luttes des femmes d'ici. Ce fut aussi ma première confrontation directe avec des « fondamentalistes », pourrais-je dire. En effet, depuis Mexico, on peut dire que nous étions sur une lancée. Mais à Beijing, de fortes tensions ont marqué les débats autour de l'adoption d'un plan d'action pour que se concrétisent enfin les engagements pris antérieurement. Égalité ou équité? Des participants de plusieurs pays ne voulaient pas parler d'égalité des droits des femmes parce que, disaient-ils, cela ne correspondait pas à leur réalité. Ils réclamaient plutôt une équité en regard des droits des femmes qui peuvent être différents selon chaque culture. Ce débat m'a profondément interpellée. C'est là que j'ai compris qu'il faut se battre pour l'égalité des droits des femmes parce que c'est à partir de l'égalité des droits qu'il devient possible de revendiquer l'équité. Un exemple, la loi sur l'équité salariale. Elle s'inscrit dans un contexte d'égalité des droits des femmes sur le marché du travail. Aussi, j'ai été bouleversée par une rencontre inspirante avec des Algériennes qui se battaient contre l'intégrisme dans leur pays. C'était la première fois que je rencontrais des féministes qui risquaient leur vie à défendre les droits des femmes alors que moi, je voulais gagner ma vie à défendre leurs droits.

En 1995, quand nous sommes allées à Beijing, nous avons vécu la Marche du pain et des roses au Québec. Deux cents kilomètres à pied, 850 femmes revendiquant des droits pour sortir les femmes de la pauvreté. Les Québécoises qui étaient à Beijing savaient bien que ladite Marche n'était qu'un début, qu'il fallait revendiquer d'autres droits, élargir nos réseaux... Alors on a invité des femmes de différents pays, des féministes de différents pays, par l'intermédiaire du réseau des organismes de coopération internationale œuvrant activement dans divers continents. Des liens, établis par les coopérantes avec des groupes de femmes un peu partout à travers le monde, ouvraient la voie à un projet d'une marche mondiale pour l'an 2000, de façon à marquer le nouveau millénaire. Puisqu'on vit dans un monde de plus en plus globalisé, pourquoi alors ne pas marcher ensemble pour réclamer nos droits? À Beijing, nous disions-nous, c'est un moment de grâce pour rencontrer les femmes du monde et les inviter à une marche mondiale. De là, la lettre envoyée à l'organisation de la Conférence à Beijing pour faire inscrire dans le Forum un atelier spécifique sur ce sujet. Une cinquantaine de femmes s'y sont retrouvées; on s'est raconté l'expérience de la *Marche du pain et des roses*, une vidéo sur cette Marche a été visionnée, puis des femmes d'ailleurs ont raconté diverses expériences vécues, parfois dans des contextes de grande insécurité. Au terme des échanges, on a entonné ensemble la chanson *Marchons, mes sœurs, marchons*, puis on a commencé à échanger nos adresses.

LA MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES DE L'AN 2000

Pour la préparation de la Marche mondiale prévue en l'an 2000, une première rencontre internationale s'est tenue en 1998. Des nuits d'insomnie l'ont précédée, car c'était la première expérience de préparation d'une rencontre internationale dont l'objectif visé était l'adoption de 17 revendications internationales, et ce en deux jours et demi. Toutes nos ressources ont été mobilisées pour animer des ateliers en français, en anglais, en espagnol. La mésentente traversait certains ateliers, le ton de la chicane dominait souvent les échanges. Des revendications nous divisaient profondément telle la reconnaissance des droits des lesbiennes. Le processus en vue de l'adoption d'une plate-forme commune a été extrêmement difficile et, pour arriver à un consensus sur les 17 revendications, des compromis ont été nécessaires. À propos de la revendication portant sur le droit d'asile sans discrimination à cause de l'orientation sexuelle, des féministes de certains pays refusaient de l'endosser à cause du régime répressif de leur pays et par crainte de menaces à la sécurité des femmes concernées. Cette revendication-là, il fut résolu d'y adhérer pays par pays. Plusieurs féministes s'en trouvaient fortement contrariées. Ce qui s'est passé, en 1998, c'est qu'on n'avait pas beaucoup de temps pour bâtir nos relations de confiance, puis écouter et comprendre nos conditions de vie différentes dans chacun de nos pays. Cette première rencontre a été marquante pour l'histoire du mouvement féministe québécois. Si ce fut une réussite, c'est parce que des dizaines et des dizaines de militantes ont mis l'épaulé à la roue pour réaliser cette rencontre. Ce fut comme le coup d'envoi de la Marche mondiale des femmes.

Oui, à Beijing, on a lancé l'idée, mais c'était comme jeter la bouteille à la mer. En 1998, le projet a pris forme. En 2000, il s'est réalisé. Des femmes de 6 000 organisations, réparties dans 161 pays et territoires, ont marché dans leur village, leur quartier, leur ville, devant le siège de leur gouvernement. Des centaines de milliers, voire des millions de femmes et d'hommes ont appuyé les revendications réclamées par la Marche mondiale des femmes. En un temps record, à peine cinq mois, 5 084 546 signatures ont été recueillies pour exiger des décideurs politiques et économiques un changement de cap radical au niveau mondial pour mettre un terme définitif à la pauvreté des femmes et à toutes les violences exercées envers elles. Pétition que nous avons portée de main à main à New York et déposée à l'ONU.

La Charte mondiale des femmes pour l'humanité (2004)

À New Delhi en 2003, la décision fut prise d'écrire collectivement une *Charte mondiale des femmes pour l'humanité* afin de rendre publique notre vision du monde construite à partir des 17 grandes revendications de la Marche mondiale de l'an 2000. Cette Charte écrite d'une main à l'autre, d'un groupe local de femmes à un autre, d'une coordination nationale à une autre, a été adoptée le 10 décembre 2004 à Kigali au Rwanda. Encore une fois, une rencontre très émouvante parce que la coordination de la Marche mondiale des femmes du Rwanda tenait à ce que nous ayons une réunion en 2004, année marquant la dixième commémoration du génocide. Autre belle occasion d'entendre, d'écouter des témoignages de femmes rwandaises, mais aussi de femmes de la vaste région des Grands Lacs africains. Une rencontre particulièrement émouvante et inspirante parce qu'on a vu comment les femmes ont fait face à cette tragédie, avec quel courage elles ont relevé leurs manches pour rebâtir leur pays et pour tisser des solidarités dans cette région malmenée des Grands Lacs. Une très grande leçon d'humanité. L'adoption d'une Charte mondiale des femmes demeure une vaste opération d'éducation populaire dont on peut être très fières comme féministes. Beaucoup de défis sont encore à relever ensemble, mais nous comptons sur nos forces et sur nos réseaux de solidarité pour y arriver.

DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Avant de conclure, je reprends la boucle des promesses non tenues des États réunis dans l'organisation de l'ONU. Les *Objectifs du millénaire* adoptés par l'ONU en l'an 2000 sont loin d'avoir été atteints en 2015. De nouveaux *Objectifs de développement durable* viennent d'être adoptés. Ils se trouvent en deçà de traités internationaux déjà signés. Les enjeux pour les femmes y sont transversaux et comportent aussi des objectifs, dont les mouvements féministes sont pourtant très critiques. Ces objectifs sont-ils atteignables sans la participation active des femmes, sans avoir une analyse féministe des décisions et des actions pour lutter contre la pauvreté, les inégalités, les injustices, les violences?

Pour vaincre l'appauvrissement et l'exclusion, il faut changer notre façon de voir et questionner les systèmes sociaux, économiques et politiques qui les génèrent. Les *Objectifs de développement durable* tout comme les *Objectifs du millénaire* ne remettent pas en cause le système capitaliste qui est source de pauvreté et de violences. Ne faudrait-il pas forcer les gouvernements à changer cette approche. Des institutions comme le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale (BM), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), imposent des programmes d'ajustement structurel, des mesures d'austérité qui entraînent des coupures importantes dans les budgets sociaux. Ces programmes ont aussi un effet de contrôle sur les infrastructures, les médias, la technologie, le commerce, les accords de libre-échange. Aucune proposition pour une redistribution des richesses. Au contraire, selon ces institutions, pour diminuer la pauvreté, il faut augmenter la croissance, la consommation, ouvrir des marchés, accroître les profits des entreprises des pays développés. Tout pour creuser l'écart entre les pays riches et les pays pauvres. Même si plusieurs indicateurs pour examiner les progrès ont été établis par le FMI, la Banque mondiale, comment peut-on améliorer le système d'éducation, le système de santé alors qu'on défend des politiques qui les affaiblissent?

Une grande rencontre a eu lieu en Éthiopie durant l'été 2015 pour discuter du financement afin d'atteindre les nouveaux *Objectifs de développement durable*. On y a proposé de faire appel au secteur privé. Pensons-nous vraiment que le secteur privé va financer des groupes de défense des droits humains, de défense des droits des femmes? L'organisation internationale AWID a fait une recherche sur le financement, entre autres des programmes d'égalité hommes-femmes et sur celui des budgets de l'aide publique au développement. Force est de constater que ces

budgets sont extrêmement bas... C'est irritant de parler de financement, mais c'est un enjeu important qui soulève beaucoup de questions, entre autres au Canada où ont été abolis d'importants programmes en matière d'égalité des sexes, en matière de solidarité internationale, y entraînant de sérieux reculs.

En terminant, si vous permettez, je vous propose quelques extraits de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité qui m'inspire et m'émeut toujours. Peut-être qu'elle sera aussi inspirante pour vous dans la poursuite de vos luttes.

Nous, les femmes, marchons depuis longtemps pour dénoncer et exiger la fin de l'oppression que nous vivons en tant que femme, pour dire que la domination, l'exploitation, l'égoïsme et la recherche effrénée du profit menant aux injustices, aux guerres, aux conquêtes et aux violences ont une fin. De nos luttes féministes, de celles qu'ont menées nos aïeules sur tous les continents, sont nés de nouveaux espaces de liberté, pour nous-mêmes, pour nos filles, pour nos fils et pour toutes les petites filles et tous les petits garçons, qui, après nous, fouleront ce sol. Nous bâtissons un monde où la diversité est un atout et où tant l'individualité que la collectivité sont source de richesse, où les échanges fleurissent sans contraintes, où les paroles, les chants et les rêves bourgeonnent. Ce monde considère la personne humaine comme une des richesses les plus précieuses. Il y règne l'égalité, la liberté, la solidarité, la justice et la paix. Ce monde nous avons la force de le créer. Nous formons plus de la moitié de l'humanité. Nous donnons la vie, travaillons, aimons, créons, militons, nous distrayons. Nous assurons actuellement la majorité des tâches essentielles à la vie et à la continuité de cette humanité. Pourtant, notre place dans la société reste sous-évaluée. Nous proposons de construire un autre monde où l'exploitation, l'oppression, l'intolérance et les exclusions n'existent plus, où l'intégrité, la diversité, les droits et libertés de toutes et de tous sont respectés. Par cette charte mondiale des femmes pour l'humanité et par les actions à venir, nous réaffirmons qu'un autre monde est possible, un monde rempli d'espoir, de vie, où il fait bon vivre et nous déclarons notre amour à ce monde, à sa diversité et à sa beauté.

Chantons *So, so, so, solidarité*. Puis dansons un peu à l'instigation des femmes du Sud qui, elles, vivent des manifestations pas mal plus dansantes. Au Brésil en tout cas.



POUR METTRE FIN AUX VIOLENCES SEXUELLES EN RDCONGO



Julienne Lusenge, militante des droits de la personne en République démocratique du Congo. Elle coordonne l'ONG Solidarité Féminine pour la Paix et le Développement Intégral (SOFEPADI), une coalition d'une quarantaine d'organisations de femmes, vouées à la défense des droits des victimes de violences et à la lutte contre l'impunité. Elle a également initié un Fonds pour venir en aide aux femmes congolaises victimes de violence. En juillet 2013, elle a été décorée de la Légion d'Honneur par le gouvernement français.

INTRODUCTION

Merci beaucoup pour le temps que vous m'accordez, heureuse de vous parler de ce qui se passe dans mon pays, la République démocratique du Congo. Je sais que déjà vous en entendez beaucoup parler. Des images horribles, vous en avez déjà vu. Vous avez déjà entendu des témoignages poignants. Certaines, certains, parmi vous qui ont visité le Congo ont aussi vu les petits pas qui sont réalisés. Oui, c'est vrai, notre Congo traverse de grandes difficultés depuis plusieurs années. La guerre sévit depuis bientôt 15 ans, une guerre qui n'a pas de nom. La guerre qui a des intérêts économiques, qui ne se termine pas malgré la présence dans le pays de 20 000 Casques bleus. C'est la plus grande mission des Nations Unies chez nous. Une guerre purement économique, instrumentalisée par les multinationales à cause des richesses de notre territoire. Une guerre utilisée par nos voisins pour nous maintenir à genoux avec la complicité des dirigeants qui, pour la plupart, ne font pas de politique, la politique qui, elle, doit agir dans l'intérêt de la population.

LE CONTEXTE SOCIOCULTUREL EN RDC

Actuellement, la situation sociopolitique est vraiment inquiétante parce qu'il y a des tensions suscitées par les prochaines élections. Vous savez, en Afrique, chaque fois qu'il y a des élections, peu importe le pays, elles sont marquées par des violences. Nous l'avons vu au Burundi, nous l'avons vu ailleurs aussi et nous, nous avons peur. Nous ne savons pas ce qui va nous arriver. C'est vraiment obscur, une grande nuit obscure devant nous. On ne sait pas. On parle des élections, tantôt on recule, tantôt on avance, on ne sait pas à quoi les politiciens jouent actuellement. Mais ce qui est sûr : la population veut un changement. Nous avons amorcé déjà le système démocratique même si les élections de 2006 et 2011 ont soulevé beaucoup de débats. Pour nous, c'est clair, il faut qu'on avance dans cet élan démocratique. Nous savons que plusieurs pays sont passés par là et que, finalement, ils sont arrivés à donner des bases à la démocratie. Nous savons aussi — et nous l'avons rappelé ce matin — que vous, les femmes, vous vous êtes battues ici, au Québec, et encore aujourd'hui. Vous avez réussi des avancées. C'est ce qui nous encourage à avancer à notre tour. Nous devons nous battre, même si les gens pensent que ça ne changera pas chez nous. Parfois, ils me demandent si vraiment je pense que ça vaut la peine de continuer. Je réponds que oui, ça vaut la peine de continuer, que nous devons continuer parce que la persévérance a réussi ailleurs, mais à condition de ne pas baisser les bras.

Avant de prendre l'avion cette semaine, j'étais en conversation avec un ambassadeur. Lui aussi m'a posé la même question : *Pensez-vous vraiment, madame Lusenge, que ça vaut la peine?* Mais oui, lui dis-je, *parce que, dans d'autres pays, dans votre pays, des femmes ont été élues. Elles se sont battues et finalement les choses ont changé. Chez nous aussi, si nous tenons bon, ça changera. Voilà notre espoir.*

Comme je viens de vous le dire, le contexte socioculturel est vraiment difficile. Beaucoup de pauvreté partout. De plus, les milices continuent à être actives. La RDC continue à connaître des problèmes parce qu'il y a encore des milices actives, presque dans chaque province. Le Nord-Kivu, à lui seul, vit sous la menace de 22 groupes armés actifs. Malgré cette situation d'insécurité totale, des femmes ne renoncent pas à s'engager. Par exemple, les femmes de l'Ituri, un des territoires du Nord-Kivu, où plusieurs milices se battent tous les jours, ces femmes sont toujours debout pour résister, pour dénoncer les milices et sensibiliser les jeunes à quitter les groupes armés. Des jeunes quittent les milices et se réfugient dans les villages. Les femmes sensibilisent aussi les gens de ces villages pour qu'ils accueillent ces jeunes et continuent à rester en contact avec eux, afin de les intégrer dans leur communauté. Des efforts remarquables pour réussir un changement.

Des études chiffrent à 48 les femmes violées chaque jour. Cependant, actuellement, la situation ne correspond plus tout à fait à ce qui était décrit en 2003, 2004, 2005, 2006. Mais il existe encore des problèmes dans certaines zones. Beaucoup d'enlèvements. Beaucoup de tueries. Beaucoup de massacres. Maintenant, après un enlèvement, les ravisseurs réclament une rançon. Les gens doivent alors vendre la parcelle de terrain qu'ils possèdent pour récupérer la vie de la personne enlevée, même quand il s'agit des bébés. Certains groupes armés continuent à utiliser les violences sexuelles comme arme de guerre pour punir les communautés, pour les faire fuir de leur village.

Des conflits surgissent également avec les différentes milices étrangères et nationales. Les rebelles rwandais sont toujours là, les génocidaires sont toujours là, toujours actifs bien que les chiffres diminuent ou augmentent chaque jour selon les lieux. On ne sait vraiment pas quand il sera possible de mettre fin aux Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). Actuellement, l'armée congolaise se bat contre ces troupes pour essayer de les chasser, mais elles sont toujours actives. Elles continuent à envahir les villages.

À ce jour, un autre groupe ougandais, essentiellement composé d'islamistes, appelé ADF-Nalu (Allied Democratic Forces) se trouve à Béni, également au Nord-Kivu. Il est dans la région depuis 1986. Il n'a jamais attaqué l'Ouganda, mais il attaque la population congolaise depuis que le Congo a commencé à les affronter. Les forces armées gouvernementales (FARDC) se battent contre ce groupe dont les membres ont développé les pratiques de la guérilla; ils se sont alliés aux Shébab (des islamistes somaliens), et sont en train de massacrer la population, de tuer, d'égorger, d'exercer toute sorte de violence. Avant-hier, ils ont égorgé plus de neuf personnes. Ils arrivent dans les villages et tuent tout le monde.

Les Mai-Mai, eux, sont des groupes nationaux de diverses allégeances. Les groupes se multiplient, font des alliances, des contre-alliances. Finalement, les rébellions, les groupes armés sont devenus une « business ». Ils se rangent autour des minerais, instrumentalisés par un politicien. Ils mettent ainsi tout le monde en danger.

Depuis 2014, nous avons vu que les violences sexuelles sont commises maintenant autant par des civils que par des soldats de l'armée, mais quels civils? Ce sont des démobilisés — des gens que l'autorité militaire libère du service et renvoie dans leurs foyers — qui n'ont pas suivi le processus normal des démobilisations, qui n'ont donc pas été assistés psychologiquement. Leur commandant leur a tout simplement enlevé l'habit militaire et les a retournés dans leur communauté. Ils sont donc entrés dans leur communauté avec leur comportement militaire, sans aide pour leur intégration.

Comme l'absence de droit génère l'impunité, les violences sexuelles se sont répandues dans notre pays. Actuellement, les problèmes de violence sexuelle existent dans toutes les provinces. À Kinshasa, chaque jour, nous apprenons à la télé que des petites filles, des femmes âgées et des petits garçons sont violés. C'est donc une problématique qui s'enracine de plus en plus dans notre communauté.

LES DROITS ET LA DÉFENSE DES FEMMES

Je veux vous parler de Solidarité féminine pour la paix et le développement intégral (SOFEPADI), mais sans entrer dans trop de détails. SOFEPADI est une organisation féminine initiée par les femmes en 2000, pour lutter contre les violences faites aux femmes, pour promouvoir les droits des femmes et pour impliquer les femmes dans la recherche de la paix parce que nous vivons dans une région en conflit. Ce regroupement existe depuis 15 ans et a mis en place plusieurs bureaux, dans la province orientale, dans l'Ituri, à Béni dans le Nord-Kivu et à Kinshasa. Des services holistiques sont offerts aux femmes victimes de violence sexuelle, mais également aux victimes d'autres formes de

violence, des violences socioculturelles, des violences conjugales. Aussi devons-nous travailler pour changer le statut de la femme, pour assainir le milieu où vit la femme. Nous luttons contre toutes ces violences et nous accompagnons même les femmes devant la justice depuis 2003. Vous savez sans doute que poser un tel geste n'est pas facile parce que, dans notre pays, la culture ne permet pas à la femme d'aller se présenter à la barre judiciaire avec son mari. Tout le monde se moque d'elle. Le juge interpelle d'abord la famille pour questionner le genre d'éducation donnée à cette femme, ce qui amène inévitablement son mari à la barre. Et elle devient une femme dangereuse. Tout le monde a peur d'elle. D'où la nécessité de sensibiliser les femmes, de les convaincre, les conscientiser, leur faire comprendre leurs droits de manière à ce qu'elles acceptent d'aller devant la justice pour dénoncer les crimes de violence sexuelle, pour dénoncer les maltraitances subies dans les foyers. Aujourd'hui, les femmes le font, elles dénoncent.

Je vous donne un exemple : un homme a été arrêté. Une fille de 14 ans demeurée avec son père pendant que la mère était partie aux champs pour quelques jours — les champs sont parfois éloignés du village — a été abusée par son père et est devenue enceinte. Quand la mère est rentrée, la fille s'est confiée à sa mère qui a porté plainte. La belle-famille l'a chassée. On lui a tout ravi. Mais elle a tenu bon. SOFEPADI a créé une ceinture de solidarité autour d'elle... elle a tenu bon jusqu'au jour où le mari a été condamné à 15 ans d'emprisonnement à Bunia. Nous avons délocalisé la famille, la mère et les enfants. Ils ont tous quitté leur village pour la ville parce qu'ils étaient sans cesse menacés par la belle-famille. Ce qui a permis aux enfants de retourner à l'école.

Des femmes ont compris qu'elles doivent lutter, qu'elles doivent dénoncer pour mettre fin à ces crimes. Nous avons aussi accompagné une femme veuve expropriée par l'Église — même l'Église se rend parfois coupable de violence. L'Église catholique a chassé cette femme de sa parcelle de terre. Nous l'avons accompagnée en justice. Elle a gagné le procès et a été rétablie dans son droit.

Pour les membres de SOFEPADI ou pour d'autres femmes, ce n'est pas facile de faire cet accompagnement parce qu'elles sont finalement considérées comme des femmes réputées difficiles, des femmes qui osent se positionner en dehors des mœurs habituelles. Des jeunes filles se découragent sous prétexte, leur dit-on, qu'elles ne pourront pas se marier si elles se laissent associer à ces vieilles femmes revendicatrices. Mais les femmes qui acceptent notre soutien et portent plainte sont notre meilleure motivation à nous tenir debout et à avancer dans une plus grande dignité.

Comme je vous l'ai dit auparavant, SOFEPADI offre un service holistique. Heureux événement : un centre médical a été mis sur pied grâce à Médecins sans frontières de la Suisse qui l'a cédé à SOFEPADI. Tous les services y sont installés. Plus de 900 personnes le fréquentent chaque mois. Parmi ces personnes, 5 % sont des victimes de violence sexuelle. Des psychologues, des avocats, un médecin et 13 infirmières font partie du personnel. Des femmes s'occupent de l'administration, de la logistique. Tous les services sont offerts au même endroit. L'unique centre dans la région de l'Ituri à offrir des services holistiques aux femmes victimes de violence sexuelle.

L'éducation au planning familial se donne au centre médical. La difficulté : trouver les produits pour les femmes qui veulent bien venir consulter. Des femmes et aussi des couples adhèrent à l'éducation au planning familial, mais souvent certains, certaines abandonnent. Ce sont des défis à surmonter.

Le traitement des maladies transmissibles sexuellement fait aussi partie des soins assurés par le centre médical. Dans cette région de l'Ituri, des enfants de 8 ans sont déjà atteints de maladies transmises sexuellement. Plusieurs autres cas aussi évidemment. Le centre assure également le dépistage volontaire du VIH-SIDA. Beaucoup de femmes victimes de violence sexuelle se retrouvent contaminées, même des enfants, après un viol. Même si un programme complet de prise en charge n'existe pas, on leur donne des antirétroviraux à l'hôpital général. Et les gens ne peuvent suivre une diète adéquate parce qu'ils sont pauvres et n'ont pas assez de moyens pour trouver à manger suffisamment. De son côté, la prise en charge psychologique assurée par la psychologue et ses deux assistantes donne lieu à plusieurs séances de dédramatisation.

Permettez-moi d'insister sur les différences stratégiques quant à l'assistance judiciaire, parce que c'est là surtout où se situe notre lutte. Nous l'avons dit précédemment; déjà en 2003 nous devions faire de l'accompagnement judiciaire,

car la lutte contre l'impunité doit être le cheval de bataille pour combattre les violences sexuelles. Cependant, plusieurs organisations internationales et agences des Nations Unies, n'ont pas accepté de nous aider. Je vous dirai même qu'une agence des Nations Unies a refusé en 2003 le financement demandé par SOFEPADI parce que nous insistions pour accompagner les victimes au tribunal. La raison : les groupes armés toujours forts vont vous attaquer. Oui, mais c'est le prix à payer, car pour mettre fin aux crimes de violence, la justice doit fonctionner. On ne peut pas vivre en paix sans justice.

Comment faire? Que faire? Tout simplement demeurer engagées, toutes fermement engagées dans cette voie. Évidemment, nous avons connu beaucoup de problèmes, beaucoup de persécutions dont je vous parlerai un peu plus loin. Nous avons documenté des cas, rassemblé les preuves pour la justice et avons essayé d'en faire l'analyse. L'organisme canadien Droits et démocratie nous a vraiment beaucoup aidées, et je regrette énormément que votre gouvernement l'ait fermé en 2012. À SOFEPADI, nous avons toutes été formées par Droits et démocratie. Sa disparition représente vraiment pour nous une perte énorme. Tout ce que nous faisons aujourd'hui, nous l'avons hérité de Droits et démocratie. Il est vraiment regrettable qu'on ait fermé cette organisation qui a tellement aidé à former des policiers, des juges, des victimes et nous-mêmes, les activistes, pour bien documenter les cas, pour bien accompagner les femmes devant la justice et bien comprendre les textes de Loi.

L'assistance financière judiciaire fait aussi partie de nos activités. Nous payons les frais de justice. Chez nous, la justice coûte cher. Que doit déboursier une femme pour se présenter à la justice? Une femme qui n'a rien, qui n'a pas été protégée et qui doit encore payer pour être écoutée? Nous facilitons aussi l'organisation des chambres foraines. Ce sont des tribunaux mobiles. Nous amenons les juges dans les villages où se sont commis des crimes, pour que les gens soient jugés dans leur milieu et faire comprendre que la Loi existe, que la justice fonctionne, que, si quelqu'un commet un crime de violence sexuelle, il sera condamné.

Nous formons aussi les leaders communautaires pour qu'ils puissent comprendre quelles sont les conséquences de ces viols dans nos communautés, entre autres, les maladies sexuellement transmises. Mais aussi ce que dit la Loi; ce que sont aussi les coutumes, ce qu'elles étaient auparavant. Quelles coutumes promeuvent les droits des femmes? Voilà tout ce que l'on traite avec les leaders traditionnels, mais aussi avec les leaders religieux. On les implique, eux aussi, dans la lutte, même si parfois ils répliquent que cela n'existe pas dans l'Église. Un jour, j'avais fait une enquête à l'intérieur d'une église, et j'ai trouvé 40 femmes victimes de violence sexuelle qui se cachaient là. Je suis allée dire au pasteur : vous avez 40 cadavres ici dans l'église. Ces femmes se réfugient à l'église parce qu'elles sont traumatisées par des blessures à l'intérieur d'elles. Elles ne parlent pas des crimes de violence sexuelle qu'elles ont subis. Depuis, le pasteur a ouvert la porte et maintenant on vient travailler avec les femmes dans cette église.

Il est très important d'impliquer tout le monde, les jeunes, les vieillards, la société civile, tout le monde doit être impliqué et informé de nos messages. Nous diffusons des émissions en langue locale non seulement pour que les gens sachent où ils peuvent aller pour obtenir des services, mais pour qu'ils sachent aussi ce que dit la Loi, ce qui attend qui que ce soit qui commet un crime de violence sexuelle. Nous collaborons avec les policiers, les formons sur la Loi. Nous faisons des synthèses des textes de loi et les distribuons aux policiers ainsi qu'aux membres des communautés et auprès des écoliers. Le parlement vote les lois, mais jamais il ne pense à faire connaître ces textes dans les communautés ni à les transmettre aux gens qui doivent les utiliser. Nous devons donc demander ces textes au gouvernement, les multiplier, parfois les synthétiser, les traduire en langue locale, les vulgariser, les distribuer. Tout ce travail pour faire en sorte que les gens comprennent de quoi il s'agit et sachent comment se comporter si jamais ils sont témoins ou victimes de violences.

Nous sensibilisons les communautés aussi pour qu'elles accompagnent leurs femmes. Certaines comprennent et le font. Mais souvent, c'est difficile. Des hommes abandonnent même leur femme et pourtant, quand des hommes sont violés, leur femme les accompagne, certaines femmes, bien sûr. D'autres refusent sous raison que cet homme n'est plus vraiment un homme puisqu'un autre homme a abusé de lui. Selon elles, il est ainsi devenu comme une femme et elles ne veulent plus de lui. Oui, des femmes se sont ainsi comportées et ont abandonné leur mari. Mais la plupart des femmes accompagnent leur mari jusqu'au bout. Dernièrement, un major a violé un homme, un papa de 60 ans, sa femme l'a accompagné jusqu'au niveau du jugement. Tous les jours, sa femme était à côté de lui et jusqu'à aujourd'hui, ils vivent très bien ensemble. La même semaine, un autre homme n'a pas voulu accompagner sa femme jusqu'au bout et l'a abandonnée.

Que se passe-t-il quand nous amenons les juges dans les villages? Nous faisons trois jours de sensibilisation à travers les médias locaux pour informer les gens que le tribunal doit venir dans le village. À l'arrivée, les gens se trouvent mobilisés. Ils viennent et suivent l'évènement pendant 3 ou 4 jours. Alors, celui qui se montrait très fort, tout-puissant, quand il a commis les crimes, les viols, les pillages, le voilà qui devient tout petit en train de s'expliquer devant le juge. La population se rend compte que, malgré ses justifications, cet homme est quand même condamné. Des victimes nous ont demandé de continuer à organiser ces chambres foraines, parce que c'est un évènement qui redonne de la dignité. *Voyez-vous, nous disent-ils, les gens pensent que nous avons menti, que nous avons peut-être voulu cette relation, mais qu'ensuite nous avons plaidé comme victimes. Mais quand quelqu'un est condamné par le juge, ça nous remet notre dignité.*

LES DIFFICULTÉS

Des difficultés nous en avons beaucoup, beaucoup. D'abord, les groupes de femmes n'accèdent pas vraiment au financement, car il existe beaucoup de ruptures dans nos financements extérieurs. Et quand il n'y a pas de financement, il est difficile d'aller trouver les gens dans leur village, difficile d'offrir des services. Il faut payer le transport des juges, celui de la femme qui doit quitter son village pour venir porter plainte devant le tribunal, pour recevoir des soins ou pour le suivi psychologique. Si on ne peut pas lui payer le transport, elle ne viendra pas ou alors, si elle vient à pied, elle risque d'être à nouveau victime d'une agression en cours de route, d'être violée une autre fois... Il faut donc payer son transport, l'installer, la nourrir, la loger... Il arrive souvent que nous ne sommes pas entendues par les bailleurs de fonds qui préfèrent financer les grandes organisations parce qu'ils croient que nous n'avons pas la capacité de bien gérer, que nous ne savons pas comment faire, nous ne savons pas... nous ne savons pas... Pourtant, quand il s'agit d'obtenir des rapports, c'est nous qui devons les rédiger et leur transmettre.

Des interférences ralentissent notre fonctionnement, bien sûr. Dans notre pays, la justice a de la difficulté à fonctionner, parce que certaines réformes conduites par l'Union européenne subissent des blocages au niveau des autorités. Celles-ci font en sorte que la réforme ne puisse pas être appliquée jusqu'au bout. Des interférences venant de politiciens, de gens influents, empêchent des personnes d'accéder facilement à la justice. Puis, le jeu des déplacements des fonctionnaires ralentit l'exécution des mandats. Par exemple, vous avez formé le magistrat ou le commissaire de police d'un endroit, vous avez développé une collaboration avec eux et subitement on les affecte ailleurs dans le pays. Vous devez donc recommencer à former les nouvelles personnes nommées dans ces mêmes fonctions. Il arrive aussi qu'un magistrat venant tout juste de terminer l'université — bien qu'il ait étudié le droit — n'arrive pas dès le début de sa pratique à comprendre les textes de loi. Et ainsi doit-on lui donner une séance de formation. Le procureur, lui-même, nous demande si nous pouvons organiser des formations pour les magistrats nouvellement recrutés, pour qu'ils comprennent les textes de lois, mais aussi pour qu'ils adoptent une approche adéquate avec les victimes qui se présentent. Il nous faut donc souvent recommencer les formations. Notons cependant que ceux avec lesquels nous avons développé des collaborations, ceux qui ont assisté à des formations, collaborent très bien avec nous. Dès qu'un cas se présente, ils appellent à l'aide ou ils accompagnent eux-mêmes la victime. Nous voyons quand même des gens engagés, convaincus qu'il faut lutter contre ces phénomènes manifestement délétères dans notre société.

Un mot sur les coûts élevés des frais judiciaires... Pour un dossier qui va en appel, les frais se situent facilement entre 2 000 \$ et 3 000 \$. Par exemple, pour le dossier avec l'Église catholique, il a fallu se déplacer de Bunia à Kisangani. Donc payer les frais de transport par avion pour l'avocat et pour la victime (528 \$), puis couvrir les frais de justice. Et cela sans compter une chambre à Kisangani (entre 40 \$ et 60 \$), les diverses communications de l'avocat concernant le dossier, les taxes aéroportuaires (environ 70 \$), le transport interurbain des civils pendant 2-3 jours... (60 \$). Nous atteignons facilement 1 040 \$ à payer pour un seul dossier en appel. Tout dépend aussi de la nature du dossier. S'ajoutent à cette facture, le prix des copies des jugements à conserver pour des réclamations éventuelles. Pour les frais de copie, moyennant un effort de négociation, on peut s'en tirer avec 200 \$ par copie d'un seul jugement!

Voilà pourquoi c'est difficile pour une femme. D'une part, on lui dit d'aller en justice, de dénoncer les agressions, d'autre part, aucun effort n'est fait pour amoindrir ou annuler les frais. Nous avons déjà fait des démarches et plaidé plusieurs fois au niveau des ministères; ils font des promesses jamais tenues. Étrangement, tous les fonctionnaires compréhensifs quittent leur emploi avant de faire sanctionner l'arrêt qui faciliterait l'accès gratuit pour les femmes incapables d'assumer les frais de justice.

LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE (CPI)

Quelques mots maintenant sur la justice internationale. Quand nous avons entendu parler de la CPI, nous étions toutes motivées et encouragées. Tout le monde pensait que cette machine terrible allait dissuader tous les criminels; nous nous sommes engagées à collaborer et à contribuer pour que les femmes accèdent à cette justice et ce, au risque même de notre vie. Mais dès le départ, nous avons remarqué de sérieux problèmes. Par exemple, des enquêteurs nous ont été envoyés qui ne parlaient pas français ou n'en connaissaient que quelques mots, des enquêteurs qui ne parlaient qu'anglais pour discuter avec des femmes ne connaissant même pas le français, et à peine le swahilie, la langue connue par tout le monde de notre région. Alors, quand ils sont arrivés, ce fut difficile de communiquer. Comment cette personne pouvait-elle comprendre le langage de la victime? C'est en swahilie que la victime raconte la brutalité dont elle a été victime. Comment l'enquêteur peut-il comprendre les termes utilisés par cette femme pour raconter le fait d'avoir été violée? Il ne comprend pas et risque d'écrire ce qu'il pense avoir compris. Après, on dira qu'il n'y a pas de preuves.

Les femmes ont témoigné. J'ai moi-même interviewé au moins 164 femmes et j'ai soumis quatre rapports. Au risque de ma vie. Nous avons été persécutées et j'ai été délocalisée trois fois. Certaines de mes collègues ont été découpées par des machettes. D'autres ont été menacées d'être violées à cause de ce travail. Tout le monde trouvait que cela ne valait pas la peine. On ne se représentait peut-être pas la gravité de la situation. On allait dans les villages éloignés où il n'y avait ni internet, ni possibilité de téléphoner. Parfois on y allait juste avec un appareil qui n'avait même pas assez de minutes de communication disponibles. Chaque matin au réveil on devait téléphoner seulement chez soi. On appelait notre mari : *Bonjour on vient de se réveiller. Tout va bien.* Au tour de l'autre de faire la même chose et c'était tout, parce qu'il fallait garder le reste des minutes disponibles pour le soir. Et on recommençait le lendemain.

Nous sommes allées enquêter dans une communauté où les milices sont les enfants de la communauté. Donc, impossible de savoir qui est la mère de qui, qui est l'enfant de qui. C'est dans ces endroits-là que nous faisons les enquêtes. Tout pouvait donc arriver. On a pris ce risque parce que nous trouvions inacceptables les souffrances endurées par ces femmes pendant ces guerres. Comme il existait une Cour qui doit juger tous ces bandits, il fallait qu'ils soient jugés. Malheureusement, tous ces témoignages ont été rejetés parce que, disait-on, ils ne constituaient pas une preuve. Il faut savoir que le procureur avait circonscrit la région où l'enquête devait se mener en excluant les autres. Ça, c'était déjà un problème. Nous avons eu ici le cas récent de Germain Katanga; aucune solution possible parce que l'enquête a été limitée à un endroit particulier. Tout ce qu'il a commis récemment au Nord-Kivu ne sera pas pris en compte. On se contentera plutôt de ce qui s'est passé en Ituri en 2002-2003. Beaucoup de victimes sont mortes depuis cette époque. Peuvent-ils réellement trouver des preuves?

Nous avons protesté, manifesté avec véhémence notre indignation. Le bureau du procureur n'a pas reculé. Puis on allèguera que tel groupe a bel et bien commis des viols, mais certainement pas tel autre groupe. Pourtant, ils ont tous commis des viols. Les femmes sont là, elles sont en train de témoigner. Pour les femmes victimes de violence sexuelle et ainsi que pour moi-même, c'est clair : la Cour pénale est un asile pour les criminels — j'ai le regret de le dire de cette manière — c'est ce que les victimes disent. Les victimes comparent des photos en disant : *Regarde ma photo avant la guerre, regarde comment j'étais bien habillée et en bonne santé.* Puis prennent la photo de Thomas Lubanga ou celle de Ngudjolo Chui et déclarent : *Regarde comment il était avant, misérable avec des babouches et tout, mais aujourd'hui regarde-le à la Cour bien engraisé, bien habillé.* Aujourd'hui, Bosco Ntaganda est en train d'apprendre l'anglais et de jouer du piano. Entre-temps la victime, qui est là, ne reçoit pas de soins médicaux. Rien pour soigner les femmes victimes de violence sexuelle. Et elles en meurent tous les jours. Plusieurs demeurent victimes du VIH/SIDA. Elles ont tout perdu, n'ont plus de logement, rien du tout. Aucun programme n'existe dans le mandat de la Cour pour aider les victimes de violence sexuelle. C'est infiniment triste, parce que tout le monde maintenant peut commettre des crimes graves en sachant qu'il sera protégé quand il sera amené à la Cour pénale internationale. Un agresseur m'a déjà dit : *Julienne, moi, j'aimerais mieux qu'on m'amène à la Cour pénale plutôt que d'être emprisonné ici au Congo, parce qu'ici au Congo c'est plus souffrant.* Voilà l'impression que la Cour a donnée aux gens lors de son passage. C'est

pourquoi il faut que les États parties au Statut de Rome puissent aider la Cour à bien faire son travail pour restaurer l'image qu'on en avait au début, l'image d'une machine qui réprimera vraiment les crimes.

La CPI n'apprend pas de ses erreurs du passé. Pourtant, trois dossiers concernant trois Congolais ont été transmis à la CPI. Dans l'affaire Thomas Lubanga, ancien chef milicien de l'Ituri, les seules accusations portées contre lui concernaient le recrutement d'enfants soldats. Pourtant parmi ces enfants, il y avait des victimes de violence, abusés sexuellement par leur commandant en chef. Ils en ont témoigné, mais le jugement ne fait aucune mention du crime de violence sexuelle. Le jour où j'ai discuté avec le procureur Ocampo, il m'a demandé : *Julienne, veux-tu qu'il meure dans une prison en RDC? Si on ajoute à ses accusations celles de violences sexuelles, il mourra avant qu'on ne puisse traiter son dossier.* Et moi d'ajouter : *Est-on à ce point pressé de juger ou doit-on juger quelqu'un pour les crimes qu'il a commis?*

Aujourd'hui encore c'est le même problème, celui du manque de collaboration avec les acteurs de la société civile. Donc, accepter de travailler, de collaborer avec la CPI se fait à nos risques et périls. Eux n'offrent aucun moyen de protection. C'est à nous de voir. Comment pensez-vous que les gens vont s'engager sans protection aucune? C'est comme s'il nous disait : *On n'a même pas besoin de vous pour faire notre travail.* Tout a continué ainsi et on connaît le résultat qui s'en est suivi. Le deuxième Congolais, Ngudjolo Chui, a été tout simplement acquitté de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, dont l'esclavage sexuel et le viol. Aujourd'hui, il vit à Kinshasa parce qu'aucun pays n'a accepté de lui fournir asile. De retour à Kinshasa, il n'est même pas surveillé. Il réside dans sa famille. Il peut encore refaire ce qu'il a fait et personne ne le saura. Le troisième, Bosco Ntaganda, a aussi été condamné pour viol et esclavage sexuel de jeunes filles de moins de 15 ans. C'est la première fois pour la RDC que toutes les charges de crimes sexuels sont retenues par la CPI. Aujourd'hui, les gens ne comprennent pas pourquoi ce dernier fut accusé de crime sexuel alors qu'il était pourtant de connivence avec les autres, donc avec Thomas Lubanga, bien sûr. Pouvons-nous espérer obtenir un jugement qui va maintenant corriger ces erreurs? Je ne le pense pas parce que, comme je l'ai dit, les enquêtes n'auront lieu qu'aux endroits préalablement circonscrits par le procureur. La population ne suit pas ces dossiers, parce que peu d'information parvient jusqu'aux gens de sorte que tout cela devient hors de portée.

QUELQUES AVANCÉES

Il faut souligner quelques avancées au niveau national. Madame Bangura, l'envoyée spéciale des Nations Unies pour les violences faites aux femmes, a travaillé fort auprès de notre gouvernement. Aussi avons-nous vu le ministère du Genre, Famille et Enfant initier en cette année 2015 la révision de la stratégie nationale contre les violences sexuelles déjà en vigueur depuis 2009. Une fois la révision faite, le président de la République a nommé madame Jeannine Mabunda, au titre de représentante spéciale pour les questions de violences sexuelles et d'armement des enfants. Toujours en collaboration avec des organisations qui travaillent dans ce domaine et avec les différents ministères, avec l'armée également, elle essaie de faire avancer des dossiers judiciaires touchant des officiers militaires; mais surgissent toujours des difficultés. En tant que personnage politique, elle a fait quelques avancées, mais doit d'abord défendre la politique du pays. Ce qui crée des ralentissements inévitables.

Un plan national de lutte contre les violences sexuelles a été initié au niveau du ministère de la Défense. Les officiers se sont engagés à la tolérance zéro pour tous les cas de violences sexuelles. Nous attendons la mise en œuvre du plan parce qu'il existe encore des cas dans les camps de militaires, où les officiers violentent des enfants. Les hommes de troupes sont tellement puissants qu'ils empêchent de dénoncer ces cas. Heureusement certains prennent leur courage et dénoncent les cas de viol commis par les officiers militaires dans les camps militaires.

Le gouvernement s'est aussi dit ouvert aux chambres mixtes spécialisées comme nous le plaidons. En effet, depuis 2005, nous demandons à ce qu'on puisse ouvrir des tribunaux mixtes dans lesquels des juges internationaux et des juges nationaux pourraient statuer sur les cas de violences sexuelles. Nous le savons, il n'y aura pas de justice pour les femmes congolaises à la Cour pénale internationale. Nous l'avions déjà prédit dès 2002 et c'est ce que nous constatons maintenant.

Le ministère a aussi organisé des États généraux de la justice en avril dernier pour dresser la liste des difficultés observées au sein du système de justice de notre pays. Toutes les difficultés ont été identifiées. On attend maintenant la mise en œuvre des recommandations pour améliorer le fonctionnement de la justice. Je me rends partout pour soutenir

ce plaidoyer, au Conseil de sécurité des Nations Unies, ici aussi au Québec, au Sénat et au Parlement canadien, jusqu'à Bruxelles. Je suis allée récemment rencontrer le Pape François pour lui signifier que l'Église doit parler ouvertement de la lutte contre les violences faites aux femmes. Par contre, cela suffit-il? J'attends encore de voir les résultats. Nous parlons et parlons, mais sommes toujours dans l'attente. Nous espérons encore. Petit à petit peut-être verrons-nous des changements, de petits changements, mais nous voulons que les choses avancent plus que cela.

LES FORCES DE LA RÉSISTANCE

Les gens me demandent comment j'arrive à résister. Je résiste parce qu'il y a des victimes qui se tiennent debout et parce que votre solidarité — de vous tous et de vous toutes — nous aide à nous soutenir entre nous. Quand nous voyons des femmes violentées, victimes des violences terribles qui se tiennent debout et qui soutiennent d'autres femmes, on se demande alors pourquoi on devrait baisser les bras. On doit continuer. Nous avons initié des groupes de solidarité des victimes. Existe maintenant un réseau international de survivantes. Des femmes de chez nous sont en contact avec des femmes du Kenya, du Burkina Faso, du Guatemala. Elles se rencontrent pour échanger. On a initié ensemble la campagne *Nobel Women* pour dénoncer les crimes de violence sexuelle. C'est tout ce réseau de solidarité qui nous soutient et nous permet d'avancer.

CONCLUSION

Pour nous, il est essentiel qu'on puisse avoir les chambres mixtes spécialisées au Congo, pour que ce soit un tribunal congolais qui juge tous ces cas de crimes graves commis en RDC. Il faut que la justice fonctionne normalement. Il faut que le gouvernement accepte de mener à terme la réforme de la justice pour qu'on arrive vraiment à limiter tous ces crimes de violences sexuelles. Il faut reconstruire la paix.

Nous sommes en train d'agir pour changer les mentalités. À propos des coutumes rétrogrades, les groupes de femmes interviennent auprès des chefs coutumiers, auprès des jeunes, auprès des membres des communautés. Notre préoccupation, c'est de faire évoluer les mentalités pour changer la situation des femmes. Cet espoir permet aux femmes elles-mêmes de rester debout malgré les difficultés. Malgré l'insécurité, elles organisent des marches. Elles organisent des rencontres. Elles lancent des cris d'alarme. Elles émettent des communiqués. Ensemble, on se tient toujours debout.

L'année dernière, certaines parmi nous se sont rendues à New York avec une femme survivante. On lui a demandé si elle voulait rester à New York. Elle nous a répondu :

Moi? Je vais rester à New York? Pour faire quoi? Ici les gens ne se saluent même pas. Le voisin ne connaît même pas la voisine. Vous pensez que moi je vais rester ici? Non, moi je veux rentrer chez moi. On n'a pas besoin de nous réfugier ici. Nous avons notre travail là-bas. Nous devons continuer à sensibiliser. Qui donc ici vais-je sensibiliser sur les violences sexuelles? Au Congo, j'ai mon travail de sensibilisation. Je dois continuer à assister les autres femmes. Je dois continuer à travailler pour la paix.

Elle est debout, c'est elle qui accompagne les autres femmes. Dès l'annonce de la date où le dossier sera à l'ordre du jour du tribunal, Léonie prendra les informations et les transmettra à la survivante concernée. Elle en entraînera d'autres pour l'accompagner. Elles sont déjà debout! Nous les accompagnons dans ce sens-là.

Aux gens qui disent que le Congo est fatigué, nous répondons : non, le Congo n'est pas fatigué. Aidez-nous plutôt à restaurer la paix. Aidez-nous à offrir des services de base aux femmes dans notre communauté. Nous sommes déterminées à continuer. Nous ne sommes pas là comme des victimes à attendre que notre sort se règle. Non, nous sommes des agentes de changement et le changement ne viendra que par nous-mêmes. On peut s'étonner aujourd'hui que l'aide internationale semble se focaliser seulement au niveau de certaines organisations internationales qui s'amènent chez nous avec des projets définis à réaliser... au lieu de travailler dans le sens du transfert de compétences, dans le sens d'une collaboration respectueuse prévoyant qu'à leur départ, il vaudra mieux que les gens d'ici soient capables de prendre la relève et de continuer d'avancer de façon autonome. Voyez-vous, des préjugés demeurent : les femmes ne savent pas gérer, les femmes ne savent pas faire des rapports... Et pourtant, quand

il s'agit d'obtenir des informations, d'avoir accès à des rapports, ces mêmes organisations s'adressent à nous, les femmes d'ici. Enfin, des délégations diverses viennent chez nous, viennent nous parler, nous montrer comment faire... C'est assez, ça doit s'arrêter. C'est pourquoi on a décidé d'initier un fonds : le Fonds pour les femmes congolaises (FFC). C'est la première organisation non gouvernementale congolaise qui mobilise des ressources financières et techniques pour appuyer les organisations, réseaux et groupes de femmes/filles travaillant à la base, avec ou sans statut légal. Un Fonds pour renforcer les capacités techniques et managériales des organisations qui ont peu d'accès à d'autres ressources.

Nous croyons aux efforts collectifs des femmes congolaises et nous savons qu'elles sont fortes. Nous croyons à la volonté et aux potentiels des femmes congolaises à contribuer au développement durable de la RDC. Nous voulons aussi vivre dans un pays où nous pouvons nous promener sans peur et nous rendre débattre avec les autres. Quand je suis arrivée ici pour la première fois en 2005, que je vous ai vues vivre ici, que j'ai vu vos enfants, je me suis révoltée en me demandant pourquoi dans mon pays je ne pouvais pas me promener librement le soir. Quand j'étais ici — encore aujourd'hui — et qu'on me disait que je pouvais sortir même le soir, je refusais, car il se faisait tard et je préférais rentrer. Pourquoi? Parce que, dans ma tête, chez moi après 17h30 - 18h tu dois être cachée sinon tu vas être attaquée. Nous voudrions bien avoir un pays libre, un jour. Nous savons que nous avons des dirigeants qui ne travaillent pas dans le même sens que nous, mais nous savons aussi que, dans certains pays, il y a quelque temps passé, des dirigeants leur ressemblaient. Si la population se lève, ça va changer. Avec votre soutien, votre solidarité pour restaurer la paix et lutter contre les violences sexuelles, nous continuerons notre marche vers une vraie collaboration. Certes, les violences sexuelles ne vont pas se terminer en un jour, il faut du temps. Les bailleurs de fonds ne doivent pas dire qu'ils sont fatigués des misères du Congo. Ils doivent continuer à nous soutenir. Nous voulons aussi avoir accès à des services de base dans les villages, comme l'électricité et l'eau. Des rivières, il y en a; mais quand nous nous rendons jusqu'aux rivières, nous sommes attaquées, nous sommes violées. Si on amène de l'eau dans le village, nous ne marcherons plus dans l'obscurité et courir le risque de nous faire violer. Nous voulons aussi faire étudier nos enfants. Nous voulons des programmes intégrés pour continuer à changer notre situation. Nous voulons, nous voulons, nous voulons... parce que nous sommes fières et fortes.

Je vous remercie. J'attends vos questions. Je sais que c'est parfois difficile de suivre les problèmes de la RDC. Mais tout n'est pas toujours si horrible. Nous résistons et nous nous en sortons un pas à la fois. Nous savons que peu à peu notre situation va changer.





YÉMEN, LE CRI DES FEMMES

Documentaire de Manon Loizeau

PRÉSENTATION DE LA DOCUMENTARISTE

Sans nos regards, pendant deux ans des milliers de niqabs noirs ont défilé chaque semaine à Sanaa la capitale. Des milliers de femmes, invisibles jusque-là, ont défié sans relâche le pouvoir. Elles ont osé sortir pour la première fois de l'enfermement de leurs foyers pour manifester aux côtés des hommes. Elles ont même brûlé leurs voiles sur la place publique pour demander plus d'égalité. Au fil des mois, portées par la vague des révolutions arabes, les femmes du Yémen sont devenues les actrices majeures de la révolte en cours. Défiant les tabous et les interdits d'une société clanique et patriarcale, elles sont descendues dans la rue et elles y sont restées. Elles ont mis fin à des années d'enfermement et de silence. Jusque-là, le Yémen était classé par l'ONU comme l'un des pires pays pour la condition des femmes. Souvent mariées à dix ans, 70 % d'entre elles n'ont pas le droit à l'éducation ni aux soins médicaux pendant des années, elles n'ont pas eu le droit de sortir de chez elles.

Aujourd'hui, les femmes du Yémen participent aux côtés des hommes à l'élaboration de la transition démocratique du pays. Depuis mars 2013, une fois le processus révolutionnaire achevé, un dialogue national a commencé pour bâtir les fondements d'un pays neuf. Dans la nouvelle constitution en cours d'élaboration, les droits des femmes sont inscrits comme une priorité. Chaque jour, les femmes gagnent des droits. Alors que le processus de transition démocratique est menacé en permanence par des attentats organisés par Al-Qaïda. Des élections présidentielles sont prévues en février 2014.

Nous avons filmé, de janvier 2012 à juin 2013, l'incroyable révolte des femmes du Yémen. Une véritable double révolution. Nous avons suivi le combat de trois d'entre elles : Tawakol Karman, qui a mené la révolte et obtenu le prix Nobel de la Paix en 2011. Surnommée la nouvelle reine de Saba par son peuple, on lui prédit un destin de chef d'État. Nadia Abdullah, une jeune étudiante devenue camera « woman » de la révolution, puis représentante des jeunes au sein du dialogue national. Enfin, Ehsan Dogesh, mère de 5 enfants qui a campé pendant deux ans, avec sa famille, sur la place du changement. Chacune à sa manière incarne la formidable libération de la parole des femmes. Le cri des femmes du Yémen.

Source :

<http://www.publicsenat.fr/Yemen-le-cri-des-femmes-documentaire-de-public-senat-realise-par-Manon-Loizeau>

Ce documentaire a été projeté avec la permission de Doc & Film International – Paris.

LES BÉATITUDES DE L'AUTRE PAROLE*

(Adaptation – congrès de L'Entraide missionnaire – 12 septembre 2015)

*Heureuses, vous dont le cœur n'est pas endurci,
car vous restez à l'écoute des femmes et de Dieu.*

*Heureuses, vous les douces agressives habitées d'un
« vouloir-vivre ensemble » :
vous désarmez vos oppresseurs dans l'espérance
De la réconciliation.*

*Heureuses, vous les femmes audacieusement éprises
de l'Évangile de Jésus Christ
qui avez le courage d'y être fidèles
plus qu'en verbe et en pensée,
mais en actes véritablement.*

*Heureuses, vous les victimes du pouvoir patriarcal
qui trouvez dans la violence ressentie
la force de bâtir la paix.*

*Heureuses, vous les femmes bafouées
à cause de vos prises de parole.
Par votre ténacité, la libération se construit.*

*Heureuses, vous qui travaillez à pétrir
le pain de l'autonomie,
de l'égalité,
de la solidarité.
Ensemble, vous nourrirez la terre.*

*Heureuses, vous les libératrices : le royaume de
Dieu est à vous.*

*Heureuses, vous qui tissez la solidarité : votre pièce
ne restera pas inachevée.*

FEMMES ET CONSERVATISMES RELIGIEUX : PERSPECTIVES FEMINISTES OU QUAND LE CONSERVATISME PREND LE VIRAGE FONDAMENTALISTE



Marie-Andrée Roy, sociologue. Elle est directrice du Département de sciences des religions et membre de l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). L'analyse féministe des religions, les rapports femmes-hommes et les conservatismes religieux constituent ses principaux domaines d'expertise. Co-fondatrice de la collective féministe et chrétienne L'autre Parole, elle a contribué par ses travaux au développement d'une pensée critique sur les femmes et la religion. Elle est notamment auteure de *Les ouvrières de l'Église* (1996) et co-auteure de *Souffles de femmes - lectures féministes de la religion* (1989) et *Mémoires d'Elles – Fragments de vies et spiritualités de femmes* (1999).

Je remercie L'Entraide missionnaire pour cette aimable invitation. Ça me fait plaisir de me retrouver parmi vous, mais je trouve le défi un peu gros et la question difficile à traiter. Je vais tâcher de répondre à la commande!

Mais j'avoue que j'ai accepté l'invitation d'abord par affection et respect pour Suzanne Loïselle ainsi que pour l'immense travail qu'elle a abattu depuis près de trois décennies à L'Entraide. Elle est pour moi une source d'inspiration par son engagement pour la justice sociale et la paix, son sens indéfectible de la solidarité à l'international et son féminisme radical non conformiste.

Je reprends des éléments d'une réflexion qui a commencé en 1995 à Beijing où j'ai été frappée par l'ampleur de l'impact des fondamentalismes sur la vie des femmes, notamment à cause de leur rôle d'entrave à l'avancée des droits des femmes un peu partout sur la planète. Cette réflexion s'est poursuivie au fil des ans, notamment à l'occasion d'un séminaire que j'avais organisé pour la Collective L'autre Parole et la préparation d'un article pour la revue L'autre Parole sur le thème *Roulons la pierre du fondamentalisme*¹ ; et elle se poursuit toujours quand je vois des fillettes de 10 ans enceintes à la suite de viols répétés à qui l'Église catholique refuse de manifester une réelle compassion².

Je vais bien sûr parler des conservatismes religieux, mais je vais aussi intégrer la question des intégrismes et des fondamentalismes parce que ces questions tiennent actuellement le haut du pavé sur la scène politique et religieuse internationale et qu'il y a là des enjeux majeurs pour les droits des femmes.

DES ENJEUX

Je me contenterai d'en énoncer quatre.

- 1) Le fondamentalisme soulève de graves enjeux pour les femmes, telle que **l'affirmation de leur égalité avec les hommes et la reconnaissance de leur droit à la liberté**. Mes différentes observations m'amènent à constater que les fondamentalismes, politiques et religieux confondus, ont pour pratique d'instrumentaliser les femmes, d'en faire de véritables outils pour la propagation de leur vision du monde.
- 2) Il existe aussi un enjeu important pour **l'avenir de l'Église catholique et de sa capacité à mobiliser autour du message libérateur de l'Évangile**. En effet, les fondamentalismes ont solidement pris pied au cœur de cette institution et on assiste présentement à une véritable guerre de tranchées où ultra conservateurs et

intégristes parasitent les efforts d'aggiornamento de l'Église recommandés par la filière François, efforts qui, bien que très positifs à mes yeux, ne constituent pas non plus une panacée, notamment pour les femmes. J'y reviendrai. D'ailleurs, les années Wojtyła et Ratzinger ont laissé des traces importantes en bâillonnant de facto les « autres paroles ». Les ami-e-s de L'Entraide y ont goûté, n'est-ce pas?

- 3) **Les fondamentalismes religieux** ont un effet inquiétant sur nos sociétés parce qu'ils **entravent le déploiement d'une culture démocratique et soutiennent le développement de pratiques autoritaires et de contrôle**. En fait, fondamentalismes religieux et fondamentalismes politiques se répondent et se renforcent mutuellement. Le plein déploiement du fondamentalisme politique a besoin de légitimations religieuses et le fondamentalisme religieux a besoin de voies d'expression et d'affirmation politiques. La philosophie et l'action politiques rétrogrades du gouvernement Harper ne se nourrissent-elles pas de différents filons du fondamentalisme chrétien? On n'a pas fini de mesurer les ravages de ces presque 10 ans de régime conservateur.
- 4) **Les fondamentalismes ont des effets dévastateurs sur les pratiques de solidarité internationale** et le développement des politiques mondiales concernant principalement les droits des femmes. Ces fondamentalismes prennent la forme de doctrines économiques qui s'apparentent au capitalisme sauvage et de pratiques néocoloniales racistes et sexistes, négatrices des droits humains.

Quand il est question de fondamentalisme, on pense souvent à une réalité située à l'extérieur du Québec ou en dehors de l'Église catholique. Bref, les fondamentalismes n'auraient pas prise dans notre cour ou s'ils sont ici, ils seraient l'apanage des personnes autres que catholiques, les musulmans par exemple.

J'ai la conviction que, pour parvenir à contrer efficacement les fondamentalismes et surtout pour éviter que leur vision structurante du monde s'insinue dans nos propres lectures et pratiques politiques et religieuses, **il importe que nous développions notre pensée critique**. Je m'explique. Il existe des terreaux sur lesquels le fondamentalisme et l'intégrisme ont plus facilement prise. Lorsque, dans nos sociétés, on favorise le conformisme plutôt que l'autonomie intellectuelle et le sens critique, quand on se détourne de l'exercice de nos responsabilités citoyennes pour s'en remettre à des chefs de tous ordres, on cultive un terrain propice à l'intégrisme et au fondamentalisme. L'exercice de la vigilance pour débusquer les discours et les pratiques qui demandent la soumission des personnes, **le renoncement à la pensée critique qui glorifie des leaders autoritaires doivent être de tous les instants**. Cette vigilance, appelée à s'exercer individuellement et collectivement, nous invite à user de notre intelligence critique commune, de notre capacité d'analyse et d'interprétation, pour discerner la mise en place des jalons de l'intégrisme et du fondamentalisme, en saisir les mécanismes de fonctionnement, les critiquer publiquement et proposer d'autres façons de penser et de faire.

Dans le cadre de cette intervention, je campe brièvement quelques définitions touchant les conservatismes, l'intégrisme et les fondamentalismes, puis je propose quelques repères pour identifier des discours et des pratiques fondamentalistes. Ensuite, je m'applique à fournir des repères pour constituer une grille d'analyse féministe du fondamentalisme. Enfin, je termine par quelques exemples éloquentes des ravages des fondamentalismes et je m'intéresse aux pistes pour lutter contre cette idéologie rétrograde qui a des racines religieuses et politiques.

DÉFINITIONS

Commençons par distinguer ce qui n'est pas du fondamentalisme. Par exemple, le **conservatisme religieux** ou traditionalisme, qui s'inscrit comme une forme de résistance au changement et qui manifeste une prédilection pour les discours et les pratiques du passé, ne constitue pas nécessairement du fondamentalisme. Les conservateurs sont attachés aux valeurs traditionnelles, ils résistent aux idées dites progressistes et sont déstabilisés par les idées novatrices ou contestataires associées à la modernité. Ils ne sont pas nécessairement à proscrire si leurs discours sont contrebalancés par une solide pratique citoyenne. Mais ils deviennent franchement rétrogrades quand ils détiennent le pouvoir majoritaire pendant un certain temps; ils veulent alors imposer leur système de valeurs à l'ensemble de la société, ils déconstruisent les institutions démocratiques et démantèlent les outils de la solidarité citoyenne. La démocratie est menacée et le pouvoir de type autoritaire n'est pas très éloigné.

Qu'en est-il de l'intégrisme? Dans la langue française, à la fin du XIX^e siècle, on a d'abord utilisé le terme « intégrisme » pour désigner les membres d'un parti espagnol qui cherchaient à soumettre l'État à l'Église catholique. Par la suite, il fut appliqué aux catholiques qui voulaient conserver un catholicisme intégral, une doctrine intégrale et s'objecter aux « affres » de la modernité, représentée par le libéralisme et le socialisme. À l'heure actuelle, le terme « intégriste » désigne habituellement les personnes qui s'opposent aux conceptions libérales des rapports entre l'Église catholique et le monde adoptées à l'occasion du concile Vatican II. Les intégristes de Mgr Lefebvre, par exemple, veulent retourner aux liturgies d'avant Vatican II, réfutent les théologies progressistes, soutiennent un modèle d'Église ultra cléricale et conservateur. Ces nostalgiques d'une chrétienté hégémonique sympathisent avec les idées fascistes, antisémites et sexistes. Les intégrismes se sont particulièrement déployés dans le giron catholique et demeurent une composante active même si elle est minoritaire.

Dans la langue anglaise, on utilise davantage le terme « fondamentalisme » lequel réfère d'abord à une mouvance du protestantisme américain qui, à compter du début du XX^e siècle, pratique une lecture littérale de la Bible et tire de cette lecture les paramètres pour son agir moral. Les récits bibliques, pris au pied de la lettre, sont sensés relater un ensemble d'événements dits historiques (par exemple, la création du monde en une semaine). Les fondamentalistes insistent sur une division stricte et hiérarchisée des rôles et des tâches entre les hommes et les femmes.

Progressivement le concept de « fondamentalisme » va prendre de l'expansion et s'appliquer aux mouvements religieux qui ont pris forme au sein de différentes traditions religieuses (christianisme, judaïsme, islam, hindouisme, etc.); elles refusent la séparation entre le sacré et le profane qui s'est imposée avec la modernité et veulent assurer un retour du religieux dans l'ensemble de la vie sociale, politique et économique. Il s'agit d'une réfutation claire de la séparation de l'Église et de l'État et d'une volonté d'imposer un ordre du monde fondé sur une orthodoxie religieuse particulière.

C'est à partir de cette dernière définition, qui fait assez largement consensus, que je vais poursuivre ma réflexion avec vous.

QUELQUES REPÈRES POUR IDENTIFIER DES DISCOURS ET DES PRATIQUES FONDAMENTALISTES

Il existe plusieurs traits caractéristiques du fondamentalisme. Allons voir les « airs de famille » du fondamentalisme, puis ses cinq « caractéristiques idéologiques » et ses quatre « constantes » telles qu'identifiées par le fameux Fundamentalism Project développé à l'Université de Chicago. Il s'agit là d'une ressource intéressante pour « réfléchir » la question du fondamentalisme.

Allons maintenant visionner trois diapos...³

LES « AIRS DE FAMILLE » DU FONDAMENTALISME

- 1) Les fondamentalistes cultivent un idéalisme religieux essentiel au maintien de leur identité personnelle et communautaire;
- 2) le fondamentalisme comprend la vérité comme une et révélée;
- 3) le fondamentalisme cherche à scandaliser;
- 4) les fondamentalistes se perçoivent comme des acteurs importants dans un conflit d'envergure cosmique;
- 5) les fondamentalistes réinterprètent l'histoire à la lumière de ce conflit;
- 6) les fondamentalistes diabolisent leurs opposants et sont essentiellement réactionnaires;
- 7) les fondamentalistes sont sélectifs; ils ne conservent de leurs traditions et de leurs héritages que certains aspects;
- 8) le fondamentalisme a toujours un homme (au sens de *vir*) à sa tête.

En m'inspirant de ces éléments, je voudrais mettre en relief cinq aspects de la vision du monde du fondamentalisme qui m'apparaissent particulièrement cruciaux.

LES CINQ CARACTÉRISTIQUES IDÉOLOGIQUES DU FONDAMENTALISME

- 1) le fondamentalisme est *avant tout* préoccupé par l'érosion de la religion et de son rôle social;
- 2) les fondamentalistes sont sélectifs à l'égard de ce qui dans leur tradition et dans la modernité est jugé digne d'être préservé ou condamné;
- 3) le fondamentalisme est dualiste;
- 4) le fondamentalisme met l'emphase sur le caractère absolu et inhérent de sa source de révélation;
- 5) le fondamentalisme est millénariste ou messianiste.

- 1) **Le monde va à sa perte.** Pour les fondamentalistes, le recul de la religion dans nos sociétés modernes, la perte de son influence sur les institutions sociales et sur les individus entraîne notre déchéance. Il faut donc contrer cette chute, lutter pour remettre le religieux au cœur de nos sociétés afin qu'il en soit le principe structurant.
- 2) **Il n'y a pas 36 vérités**, il n'y en a qu'une seule, révélée par Dieu. Le pluralisme idéologique est inacceptable et conduit à un relativisme maléfique. La révélation divine doit être notre seule guide et celle-ci est codifiée par les seuls chefs autorisés.
- 3) **Mémoire sélective.** Les fondamentalistes sont sélectifs dans ce qu'ils retiennent de leur tradition religieuse, de leur héritage spirituel, mais ne reconnaissent pas l'existence de cette pratique de sélection. À leurs yeux, ils rendent compte de l'unique et intégrale vérité révélée dont ils sont des témoins authentiques.
- 4) **C'est noir ou blanc.** Le fondamentalisme ne s'inscrit pas dans la nuance; il pratique au contraire une lecture dualiste du monde où il y a le bien et le mal, les bons et les méchants, la vérité et le mensonge. Dans ce contexte, ceux et celles qui ne partagent pas leur vision du monde sont diabolisés et deviennent des ennemis.
- 5) **Leadership autoritaire.** Les fondamentalistes ont à leur tête un mâle, un chef autoritaire qui exerce sur eux un fort ascendant (renoncement à la pensée personnelle critique, soumission à l'autorité). Le fondamentalisme s'inscrit comme une des formes exacerbées du patriarcat.

Toutes les religions instituées peuvent être aux prises avec le fondamentalisme parce qu'elles sont des lieux où les valeurs et les idéologies prédominent. Par ailleurs, je ne pense pas que les religions soient par essence fondamentalistes.

Le fondamentalisme peut se manifester à l'extérieur des organisations religieuses, dans les idéologies séculières, par exemple, quand celles-ci veulent imposer à tous un sens unique, quasi religieux. En effet les idéologies, de droite comme de gauche, peuvent toujours être « tentées » d'absolutiser leur credo et d'exercer une forme d'hégémonie sur le peuple « pour son plus grand bien ». Le centralisme démocratique et la dictature du prolétariat n'ont pas fait que des heureux!

QUATRE CONSTANTES DANS LES GROUPES FONDAMENTALISTES

- 1) le groupe est constitué de *choisis, d'élus*;
- 2) les frontières du groupe sont très nettement délimitées;
- 3) le groupe a un leader charismatique autoritaire;
- 4) le groupe a le sens de la mission.

Les fondamentalistes religieux nient les adaptations et les transformations qu'ils opèrent sur leur tradition. Ils détiennent la vérité, ils présentent la tradition authentique. Il s'agit cependant d'un pseudo fixisme. Le fondamentalisme prétend ne pas interpréter, il s'objecte à toute herméneutique. Mais, en fait, il se constitue, par la voix de ses représentants, comme l'unique interprète et, par conséquent, il interdit aux autres le pouvoir d'interpréter. Il exige que tous répètent la doctrine qu'ils énoncent. À l'intérieur de ce système idéologique, on refuse toute pensée critique et c'est la pensée unique qui prévaut. On comprend pourquoi le pire ennemi du fondamentalisme religieux, c'est **le pluralisme**. Le fondamentalisme religieux doit avoir une voie politique pour exister parce qu'il s'agit d'imposer un même système de valeurs et de représentations du monde à tous. En ce sens, le fondamentalisme conduit au totalitarisme.

Je vous invite donc à vous servir de ces cinq caractéristiques du fondamentalisme (voir 2^e diapositive) comme d'une grille de lecture à appliquer aux discours et aux pratiques qui vous interrogent. Voici quelques questions utiles :

- Quelle est la vision du monde préconisée par ces discours ou ces pratiques?
- S'agit-il d'un rejet des pensées séculières, d'une volonté de réorganiser le monde à partir de principes religieux particuliers?
- Quelle compréhension de la vérité est promue par ces discours et ces pratiques?
- Quels en sont les interprètes autorisés? Comment se réfère-t-on à la tradition?
- Est-ce qu'il y a une pratique sélective des références à la tradition pour appuyer les thèses défendues?
- Est-ce une lecture dualiste du monde?
- Comment s'exerce le leadership, etc.?

Bref, il s'agit de mettre en œuvre vos capacités d'analyste et d'interprète pour repérer les discours et les pratiques fondamentalistes qui tendent à s'imposer ici comme ailleurs. L'exercice, en toute liberté et rigueur intellectuelle, du discernement individuel et collectif constitue en même temps une sorte de médecine préventive, un antidote pour contrer la mise en place d'idées et de pratiques fondamentalistes.

QUELQUES REPÈRES POUR UNE ANALYSE FÉMINISTE DU FONDAMENTALISME ⁴

Examinons maintenant certains repères pour une lecture féministe matérialiste des fondamentalismes.

Les femmes sont au centre des préoccupations des fondamentalistes qui ont besoin d'elles pour assurer la reproduction de leur idéologie. En effet, la propagation du fondamentalisme nécessite la contribution des femmes, notamment comme éducatrices et transmettrices des valeurs. C'est pourquoi, sur fond de machisme religieux, va se déployer un ensemble de discours et de pratiques pour inscrire religieusement et culturellement la femme comme « l'autre » et, pour réguler, selon des normes patriarcales, son corps et sa sexualité.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- 1) La femme comme l'autre. Les fondamentalistes cultivent la crainte de la confusion des genres, de l'assimilation d'un sexe à l'autre sexe. Pendant que l'homme s'impose comme le pôle définisseur de l'humanité, la femme est identifiée à « l'autre », la « différente ». Cette altérité, cette différence, motiverait la ségrégation entre les sexes pratiquée par les fondamentalistes, notamment au chapitre de l'exercice des pouvoirs et des responsabilités dans les organisations qu'ils dirigent. Dans la mesure où les femmes se conforment à la représentation qu'on se fait d'elles, soit d'être des épouses exemplaires, des mères aimantes, des filles respectueuses, des sœurs dévouées, elles seront louangées, exaltées. On exige d'elles rien de moins qu'une conformité à une pseudo nature féminine qu'on a définie pour elles et qui a pour effet caractéristique de garantir à tous les hommes, à tous les âges de leur vie, le service des femmes, et d'exclure celles-ci, en tant que l'« autre », du champ du pouvoir, dont les hommes détiennent le monopole. La non-conformité à cet ordre dit naturel a un prix : les « infidèles » à leur vocation féminine apparaissent comme des sujets « dénaturés », des figures de la damnation éternelle.

LA FEMME COMME L'AUTRE

- Femme différente
- Exaltation du féminin
- Femme qui doit être fidèle à sa nature
- Construction d'une dualité féminine : les authentiques, fidèles à leur vocation et les autres
- Damnation/Salut
- Crainte de la confusion des genres

2) Le corps et la sexualité régulés selon des normes patriarcales. Une constante traverse le discours et la pratique fondamentalistes; il s'agit du refus catégorique de reconnaître le droit des femmes à l'autonomie particulièrement au chapitre de la gestion de leur corps et de leur sexualité. Ainsi, s'applique-t-on à réguler l'apparence du corps des femmes, à circonscrire leurs déplacements dans l'espace et à définir les lieux qui leur sont autorisés et ceux qui leur sont interdits. L'ensemble de la sexualité féminine est sous haute surveillance. En ce qui a trait aux relations sexuelles, on sait avec qui, quand, comment et pourquoi, les relations sexuelles sont autorisées ou interdites. L'usage de la contraception est fortement encadré et truffé d'interdits. On ne reconnaît pas aux femmes le droit de demander de manière autonome et responsable une interruption de grossesse, même à la suite d'un viol ou quand leur santé physique ou psychologique est compromise. En ce domaine la tutelle est mur à mur. Évidemment, l'homosexualité fait l'objet d'un opprobre catégorique. Pour illustrer cette tendance, je vais me limiter à rappeler qu'aux Nations Unies, dans le cadre des travaux de Beijing + 5, c'est l'article qui reconnaissait que les femmes sont « maîtresses de leur sexualité » qui a essuyé l'opposition la plus sévère de la part des lobbys fondamentalistes tant catholiques que musulmans.

CORPS ET SEXUALITÉ : RÉGULÉS SELON DES NORMES PATRIARCALES

- Apparence du corps
- Relations sexuelles
- Contraception, avortement
- Homosexualité
- Refus de l'autonomie des femmes

Le machisme religieux. Ce machisme est aisément perceptible quand l'exercice du pouvoir est exclusivement réservé aux hommes et que les femmes en sont exclues de par leur nature. Il y a assez fréquemment chez les fondamentalistes, une forme de *virilolâtrie* à connotation sexuelle qui se manifeste jusque dans la spiritualité. À titre d'exemple, je retiendrai quelques extraits des écrits de José Maria Escrivá de Balaguer, fondateur de l'Opus Dei et canonisé par Jean Paul II en 2002 :

*L'éperon d'acier s'entraînera ainsi à l'amoureuse habitude d'assailir les tabernacles.
Et la semence, ô divine bonté, germera et donnera des fruits savoureux, dûment arrosés.*

Ce même Balaguer soutiendra par ailleurs que les femmes, elles, « n'ont pas besoin d'être savantes, il suffit qu'elles soient effacées ». Ce machisme religieux parle de complémentarité entre les sexes et insiste pour préserver une véritable division sexuelle du travail. Aux femmes est dévolue la maternité, la famille et aux hommes les fonctions protectrices.

MACHISME RELIGIEUX

- Pouvoir religieux viril
- Complémentarité des sexes et non égalité
- Importance de la division sexuelle du travail
- Famille, maternité pour les femmes
- Fonctions protectrices pour les hommes

Je vous invite à reprendre ces outils, ces grilles de lecture pour effectuer une analyse féministe du fondamentalisme. En observant une pratique ou en lisant un texte, demandez-vous :

- ♦ Les femmes ont-elles ici un accès légitime à tous les paliers du pouvoir?
- ♦ Dans ce discours ou cette pratique, sont-elles reconnues comme des sujets égaux ou bien comme de simples compléments aux hommes?
- ♦ Insiste-t-on sur la « différence, l'altérité des femmes » pour justifier le nonaccès des femmes à certaines fonctions ou responsabilités?
- ♦ Dans les discours ou les pratiques étudiés, reconnaît-on deux classes de femmes : les femmes bonnes et généreuses conformes à leur « nature » et les autres, les non conformes? A-t-on tendance à *antagoniser* ces deux classes de femmes?
- ♦ La « nature » des femmes fait-elle l'objet d'une définition normative par les détenteurs de l'autorité religieuse? Les femmes apparaissent-elles comme des sujets libres et responsables qui peuvent faire des choix en matière de santé reproductive, d'exercice de leur sexualité ou prévoit-on pour elles une forme ou l'autre d'encadrement?
- ♦ Les femmes sont-elles reconnues comme des personnes à part entière ou incarnent-elles « l'autre », c'est-à-dire des êtres humains, différents du genre humain générique, dont il faut baliser les agirs?

Un retour sur des cas récents nous amène à voir comment le corps et la personne des femmes sont chosifiés, instrumentalisés par les idéologies fondamentalistes.

- les deux sœurs indiennes dalits⁵
- la petite brésilienne
- la jeune paraguayenne.

LECTURE FÉMINISTE MATÉRIALISTE DU FONDAMENTALISME

Les fondamentalistes s'inscrivent dans un ordre patriarcal qui reproduit le machisme et le sexisme

- 1) Contrôle de l'espace occupé par les femmes : Confinement spatial
- 2) Contrôle de leur univers mental : Définition de leur identité
- 3) Contrôle de leur sexualité : Discours moral
- 4) Contrôle de leurs droits : Refus de l'égalité

J'espère que ces quelques repères pourront vous être utiles pour poursuivre vos réflexions et vos analyses en matière de fondamentalisme.

¹ Voir le texte *Les fondamentalismes. Éléments d'analyse critique* que j'ai publié dans la revue *L'autre Parole*, no 107, 2005 - <http://www.lautreparole.org/articles/648>

² Voir le texte *Machisme et autoritarisme* que j'ai publié dans la revue *L'autre Parole*, no 121, en 2009 - <http://www.lautreparole.org/articles/301>

³ Les trois diapositives sont tirées de *The Fundamentalism Project* -

<http://www.press.uchicago.edu/Complete/Series/FP.html> et <http://fr.wikipedia.org/wiki/Fondamentalisme>

⁴ Les encadrés qui suivent sont issus de mes propres travaux.

⁵ Viol Inde La_Croix_1350427.pdf - <http://www.la-croix.com/Archives/2015-09-01/En-Inde-une-condamnation-au-viol-fait-polemique-2015-09-01-1351120>

DE LA PROMOTION DES FEMMES À LA DÉFENSE DE LEURS DROITS



Marie-Paule Lebel, auxiliaire. Engagée au Rwanda de 1979 à 1998, elle est maintenant membre de la coordination nationale de l'Association des religieuses pour les droits des femmes (ARDF). Collaboratrice régulière au bulletin *Reli-Femmes*, elle est aussi déléguée de cette Association à la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (CQMMF).

D'OÙ VENONS-NOUS? QUE SOMMES-NOUS DEVENUES? OÙ VOULONS-NOUS ALLER?

ors de la célébration de son 25^e anniversaire en 2011, telle était la feuille de route de l'Association des religieuses pour les droits des femmes (ARDF). Trois questions fondamentales.

D'OÙ VENONS-NOUS?

Si l'ARDF existe, c'est parce qu'il y eut avant nous des femmes de vision, sensibles à la condition des femmes dans la société et dans l'Église. En effet, grâce à l'Union des Supérieures générales (UISG) qui a reconnu comme un « signe des temps », l'Année internationale de la femme en 1975, les communautés religieuses se sont inscrites dans ce mouvement mondial. Ainsi, au Canada francophone, la création d'un « Groupe de travail sur la condition de la femme », a permis de sensibiliser et de mobiliser les communautés religieuses francophones à travers tout le Canada. Mais voilà qu'à la fin de la Décennie des femmes (1985), l'UISG informe les Congrégations qu'elle ne marraine plus ce travail. Coupées des différents appuis reçus depuis dix ans, que faire? Baisser les bras ou résister? Ou encore s'organiser?

QUE SOMMES-NOUS DEVENUES?

En 1986, une assemblée bien préparée a permis d'établir un consensus, celui de continuer le travail ensemble et de créer une association incorporée civilement.

L'équipe fondatrice a relevé le grand défi de donner à l'Association une mission, une organisation et des assises juridiques. À l'occasion de la définition des Statuts et règlements, des débats assez animés, même pimentés, portaient sur le nom de l'Association. À la fin de la discussion, « Association des religieuses pour la promotion des femmes » fut la dénomination la plus rassembleuse à ce moment de notre histoire.

NOTRE VISION

Parvenue à maturité, au milieu de la décennie 1990, l'Association définit sa mission :

En alliance avec d'autres réseaux, l'Association des religieuses pour la promotion des femmes vise à :

- *poursuivre le processus de conscientisation au vécu d'oppression des femmes;*
- *participer à la transformation des rapports inégalitaires entre les femmes et les hommes;*
- *contribuer à bâtir une société et une Église où la dignité, l'égalité et l'autonomie des femmes seront reconnues et respectées.*



Une telle orientation nous situe nettement dans la perspective du mouvement féministe québécois en quête d'égalité et d'autonomie pour les femmes. Dans un commun effort, nous cherchons à éliminer la pauvreté, la violence et la discrimination subies par trop de femmes dans notre société industrialisée. Ce qui nous amène à contester les systèmes d'oppression aux effets conjugués du patriarcat et du capitalisme néolibéral.

Travailler en réseaux, tel est le chemin choisi pour défendre collectivement les causes qui s'imposent à nous. Aussi l'un des fruits de notre Association fut-il d'avoir fait éclater nos frontières communautaires pour nous rendre ensemble solidaires de la cause des femmes. Quelle chance! La conscience collective de travailler non plus « pour » mais « avec » les femmes a entraîné des changements importants dans la manière de percevoir la réalité, de choisir les moyens d'action et de faire alliance avec d'autres groupes de femmes dans la société et dans l'Église. Pour ce faire, prendre la mesure de la tragique montée de la droite religieuse, sociale, économique et politique, cette droite faucheuse des droits et libertés individuels et collectifs, être partie prenante de la grande chaîne humaine qui lutte pour la santé de la Terre et de toute l'Humanité; donner de l'importance à la prise de parole citoyenne; nourrir une solidarité effective avec les groupes qui défendent les droits des femmes; prendre fermement parti pour l'égalité dans toutes les sphères de notre vécu de femmes.

Dès 1992, des membres de l'ARPF se trouvent directement impliquées dans la conception et l'animation des sessions *Violence en héritage* proposées par le comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques du Québec. Dans le prolongement de ces sessions, eut lieu la session *Dieu, l'argent, l'histoire et l'oppression des femmes*, préparée conjointement par l'ARPF, le Réseau des répondantes diocésaines, le Réseau œcuménique des femmes du Québec et le Réseau des équipes de « Violence en héritage ».

Un regard dans le rétroviseur de ces diverses activités a permis de prendre conscience que ce que nous étions devenues dépassait le stade de la promotion des femmes et se situait plutôt sur le plan de la défense des droits des femmes. D'où le changement de nom en 2010 qui devient l'« Association des religieuses pour les droits des femmes » (ARDF).

Conscientisées au vécu d'oppression des femmes, notre militance avec d'autres groupes se déploie au fil du temps dans l'organisation et la réalisation de la marche du *Pain et des roses* en 1995, supportant publiquement les revendications du mouvement des femmes contre la pauvreté, dont neuf d'entre elles sont portées par le mouvement, telles la mise en place d'un programme d'infrastructures sociales, la hausse du salaire minimum, un meilleur accès pour les femmes à des programmes de formation, l'adoption d'une loi sur l'équité salariale, le gel des droits de scolarité et la retenue à la source des pensions alimentaires. Plusieurs de nos membres se sont alors directement impliquées dans l'organisation de ce mémorable événement et des communautés religieuses furent quotidiennement partie prenante de cette manifestation. La lutte contre la pauvreté est toujours d'actualité et nous nous sentons solidaires des actions du Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ), en tant que groupe qui travaille à

la défense des droits économiques, sociaux et culturels des citoyennes et des citoyens du Québec exclus du marché du travail qui vivent dans la pauvreté.

Notre conscience des conditions de vie d'innombrables femmes partout dans le monde nous fait aussi adhérer résolument au mouvement international de la Marche mondiale des femmes dont nous endossons la *Charte mondiale des femmes pour l'humanité*. L'ARPF a d'ailleurs participé à l'élaboration de ladite Charte qui promeut les valeurs d'égalité, de liberté, de solidarité, de justice et de paix.

La militance de notre organisation s'inscrit aussi dans notre implication au sein de la Fédération des femmes du Québec (FFQ) et, à trois reprises, comme membre du Conseil d'administration. Notons également que notre collaboration à la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes nous permet d'intervenir dans le choix des orientations et des actions de ce mouvement international de solidarité entre les femmes du monde entier. C'est ainsi, par exemple, que nous contribuons actuellement à dessiner avec les autres groupes la carte des manifestations et des actions collectives qui se dérouleront en différents points de la planète, cette fois sous le thème *Libérer nos corps, notre Terre et nos territoires*.

L'ARDF fait partie également des organismes fondateurs de la Coalition nationale contre les publicités sexistes; elle y a toujours une déléguée qui prend part au leadership de la Coalition et nous partageons les visées de la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES).

Un autre mouvement auquel l'Association se trouve intimement liée, c'est l'action lancée par les communautés religieuses contre la traite humaine. Le Comité d'action contre la traite humaine interne et internationale (CATHII) fait avancer la recherche sur la réalité de la traite et sur les législations qui concernent cette problématique. Ce comité poursuit des processus d'information et de sensibilisation de même qu'il développe des plaidoyers auprès des gouvernements et s'est inscrit dans un partenariat international dévoué à cette cause.

À des moments-clés de certains débats de société, l'Association développe son propre argumentaire et prend position en tenant compte de ce que nous sommes : des femmes religieuses citoyennes. C'est ainsi que nous avons justifié notre appui à la Marche mondiale des femmes alors que, dans certains milieux d'Église, des aspects de cette initiative soulevaient quelques problèmes supposément éthiques, tels l'homosexualité et l'avortement. Dans un texte intitulé *Comme religieuses, pour quoi marcher?* nous y affirmions notamment : *Comme sœurs de toutes les femmes du monde, nous marcherons pour la libération de tout ostracisme et de toute discrimination*. Évoquant les femmes marginalisées en raison de leur orientation sexuelle et celles qui recourent à l'interruption de grossesse, nous disions préférer reconnaître ces femmes avec respect plutôt que de porter un jugement sur leurs choix. Nous reconnaissons le lourd poids de pauvreté, de violence et de discrimination au cœur de plusieurs de ces vies et nous convenons d'inclure ces personnes *dans la caravane de libération en route vers la terre promise de l'égalité et de l'inclusion*.

De plus, dans la continuité des actions de 2010, nous marquons notre volonté d'approfondir les solidarités avec les femmes autochtones du Québec : aller sur leur terrain, travailler étroitement avec elles pour dénoncer les différentes formes de violence dont elles sont particulièrement accablées et donner la priorité aux moyens de résistance et aux alternatives qu'elles développent au Québec et ailleurs. Marcher avec elles, entendre leurs cris et leurs espoirs font partie intégrante de la convocation féministe pour 2015!

Très bientôt, nous serons au rendez-vous du 4 octobre 2015. En effet, la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (CQMMF) nous invite à organiser des vigiles régionales, à l'occasion de la journée de commémoration des nombreuses disparitions et assassinats des femmes autochtones. Les vigiles visent à dénoncer l'indifférence, à appeler le gouvernement canadien à tenir une commission d'enquête nationale et à engager les féministes québécoises plus concrètement dans la lutte pour la décolonisation. Aussi, en cette période électorale, l'occasion est belle de nous rendre questionner les candidats sur leurs intentions de mettre sur pied une commission d'enquête sur les femmes autochtones disparues et assassinées.

LA MMF 2015 : LIBÉRER NOS CORPS, NOTRE TERRE ET NOS TERRITOIRES

Comme membre de la Coordination du Québec pour la Marche mondiale des femmes, permettez-moi de reprendre avec vous les différents enjeux de la Marche mondiale 2105.

La thématique de la Marche mondiale des femmes (MMF) 2015 lance un appel mobilisateur à toutes les femmes des quatre coins de la Terre pour avancer ensemble dans la conscientisation et l'action politique concernant des enjeux vitaux pour leur propre existence, mais aussi pour l'humanité et pour la planète.

Quels sont ces enjeux? Pourquoi sont-ils si rassembleurs? Lors de la 9^e Rencontre internationale de la MMF tenue au Brésil en août 2013, des déléguées provenant de plus de 50 pays ont précisé l'orientation de la 4^e Action internationale de la MMF à partir de la réalité des pays qu'elles représentaient. La mise en commun des démarches de consultation a démontré l'urgence de reconnaître et de dénoncer à l'échelle mondiale les liens étroits entre l'accaparement de la nature et l'accumulation de la richesse au profit de quelques-uns par la dépossession des autres; l'attaque contre les droits des travailleuses et des travailleurs; les politiques d'austérité et l'appauvrissement des peuples; le contrôle du corps et de la vie des femmes; l'impact des industries minières sur la santé et les déplacements des populations; l'augmentation de la militarisation et de ses conséquences sur la violence envers les femmes; la criminalisation des luttes sociales, le contrôle de la production industrielle et alimentaire par des multinationales; le fondamentalisme religieux qu'il soit de matrice islamique, évangélique, catholique ou néo-fasciste ou autre. À partir de cette vision commune, le thème pour l'action de 2015 s'imposait : *Libérer nos corps, notre Terre, nos territoires!* en faisant connaître les résistances des femmes et en proposant des alternatives pour leur bien-être et celui des communautés d'ici et du monde entier.

LIBÉRONS NOS CORPS, NOTRE TERRE ET NOS TERRITOIRES!

Corps/Terre/Territoire sont interreliés et appellent à une même libération des forces d'oppression néolibérales, patriarcales et colonialistes. Alors que l'avenir de l'humanité est remis en question par la destruction écologique, les tensions politiques, la prolifération des armes nucléaires et les déséquilibres socio-économiques, il est de notre responsabilité de résister au saccage de l'humain et de l'environnement, saccage ayant des impacts particulièrement néfastes dans le quotidien des femmes.

En cela, la critique écoféministe affirme qu'il n'y aura pas de libération pour les femmes ni de solution à la crise écologique dans une société où les relations fondamentales sont dominées par les concepts de race, de classe, de genre, d'orientation sexuelle, etc. Autant de connexions symboliques et sociales entre l'oppression des femmes et la domination de la nature.

Corps

Selon les femmes du Guatemala, la résistance s'inscrit d'abord dans notre propre corps comme *tout premier territoire qui nous appartient. Il fait partie de ce que nous sommes, incluant les droits avec lesquels nous vivons, dans un territoire déterminé. C'est le corps physique, l'esprit, la construction de la pensée, la connaissance, la spiritualité, les sentiments, les décisions, les positions et réflexions pour une vie pleine, digne et non violente...* Notre corps, c'est ce qui définit en premier notre rapport au monde, c'est lui qui nous permet de découvrir la vie, d'être en relation, de ressentir, d'apprendre, de nous engager, d'exister! En quoi nos corps ont-ils besoin de libération? Ce que nous avons entendu depuis le début de ce Congrès nous invite à continuer notre réflexion.

Territoires

Les rapports de pouvoir et de domination se déploient également sur les territoires, dans nos milieux de vie, nos quartiers, nos villages, nos communautés, au niveau de la langue, de la culture, des droits ancestraux des Premières Nations, dans nos espaces démocratiques, dans la répression des mouvements sociaux, etc. De ces multiples aspects et lieux de relations non égalitaires, plus n'est besoin de souligner que les femmes la plupart du temps en subissent de sérieux contrecoups.

Terre menacée

Pensons aux luttes écologiques pour les forêts, l'eau, les mines, le pétrole, etc. Tout l'environnement est devenu un enjeu pour les droits humains. En tout cela, nous pouvons affirmer que les défis à relever ne sont pas que des affaires de femmes mais qu'ils concernent toute l'humanité!

Ensemble, sœurs et frères en humanité, renverser l'idéologie patriarcale en affirmant que, selon la Déclaration universelle des droits de la personne, *la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.* Le concept de dignité n'est-il pas le pivot du droit à l'égalité!

LA MMF 2015, UN VASTE MOUVEMENT INTERNATIONAL

Les rapports entre les différentes formes de contrôle du corps des femmes et l'appropriation des territoires et des ressources naturelles font partie des réflexions développées depuis longtemps par les militantes du Sud et des femmes autochtones, notamment en **Amérique latine** où le combat pour défendre la terre, l'eau et l'air contre les multinationales minières, notamment contre les compagnies minières canadiennes, est quotidien. À ce titre, les femmes de ce continent sont particulièrement présentes dans les réflexions et les actions qui inspirent la MMF 2015.

Du **Sud** également, une volonté de *Construire le mouvement féministe en Afrique pour transformer la vie des femmes* a fait consensus lors d'une réunion regroupant 30 déléguées de 21 pays africains. Ce fut un lieu pour débattre de leurs préoccupations en termes de pauvreté, de violence, d'augmentation des conflits armés, de l'industrie de l'extraction minière et des changements climatiques. Entre le 8 mars et le 17 octobre, l'**Afrique** tient plusieurs campements de jeunes féministes et prépare ainsi la cérémonie de clôture de l'Action au Kenya, autre lieu frappé par l'avancée des intégrismes religieux, la militarisation et les violations des droits des femmes.

Pour marquer le début de l'Action Internationale, l'**Europe** appuie les femmes kurdes qui luttent contre la violence et la militarisation. D'un côté, le gouvernement turc ne reconnaît pas leur droit à l'autodétermination ni leur autonomie sur le territoire. De l'autre, l'intégrisme religieux, appelé « État islamique », terrorise les populations de la zone et porte systématiquement atteinte aux femmes, les dépouillant de tous leurs droits. Cette première action de la MMF en Europe ouvre également la marche de la Caravane féministe à travers tout le continent européen, depuis la Turquie jusqu'au Portugal, et ce, durant sept mois.

L'**Asie et l'Océanie** ne sont pas en reste, car les femmes de cette partie du monde sont conscientes de vivre dans un contexte d'invasion militaire et économique, de violence, de prostitution, de trafic sexuel, de fondamentalisme religieux.

Quant **au Moyen-Orient et au Monde arabe**, les femmes s'y mobilisent à la mesure des possibilités géopolitiques. Un programme de formation politique sur le féminisme, le syndicalisme et les droits humains constitue une urgence certaine.

AU QUÉBEC

Plutôt qu'une liste de revendications, la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (CQMMF) propose des outils d'éducation populaire pour développer une vision commune de la thématique. Les démarches proposées constituent un ensemble de ressources pour les groupes et les militantes qui souhaitent se mobiliser en vue des actions de la MMF de 2015, notamment par rapport aux défis soulevés par les problématiques de l'austérité, de l'environnement, de la guerre et de la militarisation.

SYMBOLIQUE ET CARAVANE

SYMBOLIQUE DU TRIANGLE ROUGE

À son origine, le Triangle Rouge, adopté le 1er mai 1890 au cours des luttes ouvrières pour la journée de huit heures de travail, symbolisait le partage de la journée en trois parties de huit heures : travail, sommeil, loisir. Aujourd'hui, il est devenu le symbole de la résistance aux idées d'extrême droite.

Cette identification visuelle permet de comprendre le lien entre le thème général de la MMF 2015 *Libérons nos corps, la Terre et nos territoires* et les trois thèmes ciblés au Québec : le mensonge de l'austérité, la destruction environnementale, la guerre et la militarisation.

CARAVANE

Tout comme dans plusieurs autres pays du monde, une caravane féministe visite les régions du Québec entre le 27 septembre et le 17 octobre pour aller à la rencontre des femmes qui, selon les enjeux régionaux et locaux, développent des stratégies de résistances et des alternatives pour *Libérer nos corps, notre Terre et nos territoires*.

Objectifs de cette caravane

Cette caravane permet

- d'appuyer les résistances et les alternatives développées en région;
- de favoriser le partage des connaissances entre femmes et entre régions;
- de se doter d'un moyen pour que le public suive l'ensemble de la démarche de la MMF;
- de créer des alliances inter-régions et entre communautés québécoises et autochtones;
- de contribuer à l'éducation populaire et politique sur les sources des oppressions des femmes.

Ainsi, en partageant nos luttes avec les femmes du sud, de l'ouest, du nord, de l'est ou du centre du Québec, se tisse la courtepointe des résistances et des solidarités féministes dans l'espoir têtue de lendemains tout aussi solidaires!

RENDEZ-VOUS À TROIS-RIVIÈRES

Après trois semaines sur la route, *la caravane des résistances et solidarités féministes* convergera vers Trois-Rivières. Au même moment, les militantes de la MMF et leurs alliées en provenance de partout au Québec s'y retrouveront pour l'Action nationale de la MMF, le 17 octobre, Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté.

L'action finale à Trois-Rivières permettra d'appuyer et de promouvoir publiquement les luttes, les résistances et les alternatives que les femmes mettent en place dans chaque région au Québec pour la justice sociale, l'égalité de toutes et la protection de l'intégrité de la Terre.

Oui, *Libérons nos corps, notre Terre et nos territoires* pour l'Amour de l'Humanité et pour construire le monde que nous voulons! Et souvenons-nous que l'espérance se nourrit par l'action, par l'engagement!

BIBLIOGRAPHIE DROITS DES FEMMES : DES LUTTES TOUJOURS ACTUELLES

Livres

BAILLARGEON, Denyse, *Brève histoire des femmes au Québec*, Boréal, Montréal, 2012

BLAIS, Mélissa, « *J'hais les féministes!* » le 6 décembre 1989 et ses suites, Éditions du remue-ménage, Montréal, 2009

DAVIAU, Pierrette, sous la direction de, *Femmes artisanes de paix – Des profils à découvrir*, Médiaspaul, Montréal, 2013

DAVIAU, Pierrette, sous la direction de, *Pour libérer la théologie – Variations autour de la pensée féministe d'Ivone Gebara*, Les Presses de l'Université Laval, Québec, 2002

DUMAIS, Monique, dir., *Franchir le miroir patriarcal – Pour une théologie des genres*, Fides, Montréal, 2007

DUMONT, Micheline, *Le féminisme québécois raconté à Camille*, Les Éditions du remue-ménage, Montréal, 2013

DUMONT, Micheline, *Découvrir la mémoire des femmes – Une historienne face à l'histoire des femmes* – Les Éditions du remue-ménage, Montréal, 2001

GIRAUD, Isabelle et DUFOUR, Pascale, *Dix ans de solidarité planétaire : perspectives sociologiques sur la Marche mondiale des femmes*, Montréal, Éditions du remue-ménage, 2010

OCKRENT, Christine, dirigé par, *Le livre noir de la condition des femmes*, Xo Éditions, mars 2006

Rapports

DELORME, Anne, sous la direction de, *Coopérer pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans le monde : 30 ans de défis et de réalisations*, Comité québécois femmes et développement de l'AQOCI, janvier 2015

Préparé par un réseau d'ONG, de syndicats et d'expertes indépendantes, *Les droits des femmes au Canada : Peu de progrès – Rapport parallèle sur la mise en œuvre par le Canada de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing*, Centre canadien de politiques alternatives, novembre 2014

Notre droit à la sécurité : une approche holistique à la protection des Femmes défenseuses des droits humains, Association pour les droits de la femme et le développement (AWID), Toronto, 2014

Revues

Reli-femmes, Bulletin de l'Association des religieuses pour les droits des femmes

État des résistances dans le Sud - Mouvements de femmes, Points de vue du Sud, Éditions Syllepse - Centre tricontinental, volume XXII (2015), n°4

Violences multiples envers les femmes, Ligue des droits et libertés, volume 34, numéro 1, printemps 2015

Regard sur les droits des femmes 15 ans après Beijing, Ligue des droits et libertés, numéro spécial, bulletin printemps 2010

Féminismes - état des lieux, Relations, numéro 762, février 2013

Dialogue interreligieux et féminismes, par Asmaa Ibnouzahir, Vivre ensemble, webzine, été 2015

Sites

Centre de documentation sur l'éducation des adultes et de la condition féminine
cdeacf.ca

Fédération des femmes du Québec
www.ffq.qc.ca

Marche mondiale des femmes (MMF) – Québec
www.mmfqc.org

Secrétariat international de la MMF
www.marchemondialesdesfemmes.org

L'autre Parole
www.lautreparole.org

Site féministe d'information
sisyphe.org

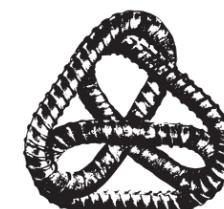
L'Association pour les droits de la femme et le développement
www.awid.org

CE CONGRÈS A ÉTÉ RÉALISÉ GRÂCE À L'APPUI
FINANCIER DES SOCIÉTAIRES DE L'ENTRAIDE
MISSIONNAIRE ET DES ORGANISMES SUIVANTS :



**Centrale des syndicats
du Québec**

CSQ



CSN



**Développement
et Paix**

CARITAS CANADA



FÉDÉRATION
INTERPROFESSIONNELLE
DE LA SANTÉ DU QUÉBEC

L'ENTRAIDE MISSIONNAIRE

433 boul. Saint-Joseph Est
Montréal QC
H2J 1J6

Tél. : 514-270-6089

Courriel : secretariat@lentraidemissionnaire.org